

Crédits supplémentaires pour 2014
(2^{ème} série)

Préavis N° 2014/62

Lausanne, le 16 octobre 2014

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>9'912'500.-</u>	<u>7'133'400.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 43 du préavis)</i>	<u>456'500.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 46 du préavis)</i>	<u>65'300.-</u>	<u>60'000.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels		
NATURE	301 Traitements	159'200	234'200	23'500	0	1'896'800	252'100	278'000	2'843'800	
	303 Cotisations aux assurances sociales	12'300	19'200	2'100	0	166'000	21'100	27'700	248'400	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	20'600			0	39'700	27'800	47'200	135'300	
	305 Assurance-accidents					17'700	1'000	2'300	21'000	
	309 Autres charges de personnel	-32'000				1'000			-31'000	
	310 Imprimés et fournitures de bureau	13'000		25'000		500			38'500	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	1'475'000		142'900	71'000	-15'900	20'000	248'000	1'941'000	
	312 Eau, énergie et chauffage					500			500	
	313 Marchandises	10'000	-10'000	-155'000	-45'000	23'000	7'000	48'000	-122'000	
	314 Entretien des biens immobiliers			7'800	159'000	190'900		15'300	373'000	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-80'000	43'000	50'000	53'000	400	80'000	2'474'700	2'621'100	
	316 Loyers et redevances d'utilisation	-45'000		4'000	19'000	5'000	9'500	20'000	12'500	
	317 Déplacements, débours, dédommagements	-5'000				1'000	5'000		1'000	
	318 Autres prestations de tiers	721'900		2'800	-4'000	-147'100	557'000	346'400	1'477'000	
	319 Impôts, taxes et frais divers	62'000	68'400	70'000		200	3'500	106'000	310'100	
	330 Pertes, défalcatons, moins-values					500			500	
	365 Subventions à des institutions		-33'000						-33'000	
	390 Imputations internes					74'800			74'800	
		Total des charges	2'312'000	321'800	173'100	253'000	2'255'000	984'000	3'613'600	9'912'500
		423 Revenus des immeubles du patrimoine financier						-5'700		-5'700
		424 Plus-values, produits exceptionnels						-560'000		-560'000
		434 Redevances et prestations facturées			-69'100		-46'200		-1'566'000	-1'681'300
		436 Dédommagements de tiers	600		-115'600		-401'100	-33'800	-82'000	-631'900
		438 Prestations facturées aux crédits d'investissements					-54'400			-54'400
		439 Autres recettes	-333'700				-40'000		-107'400	-481'100
		450 Participation de la Confédération aux charges					-263'400			-263'400
	451 Participation du Canton aux charges					-101'300			-101'300	
	461 Subventions du Canton	-185'500							-185'500	
	480 Prélèvements sur les réserves	-1'500'000			-54'000			-1'540'000	-3'094'000	
	490 Imputations internes						-74'800		-74'800	
	Total des revenus	-2'018'600	0	-184'700	-54'000	-906'400	-674'300	-3'295'400	-7'133'400	
	TOTAL PAR DIRECTION	293'400	321'800	-11'600	199'000	1'348'600	309'700	318'200	2'779'100	
	Page du préavis	page 3	page 12	page 15	page 19	page 25	page 31	page 35		

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES									TOTAL PAR NATURE	
		1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1102 Greffe municipal	1109 Unité santé et sécurité au travail	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1401 Service de la culture	1500 Service d'organisation et d'informatique	1602 Assurances de choses et patrimoine		
NATURE	301	Traitements	5'200	9'800	-108'800	-35'000	60'000	145'100	14'900		68'000	159'200
	303	Cotisations aux assurances sociales	500	800	-9'300	-3'000	5'200	12'400			5'700	12'300
	304	Cotisations à la caisse de pensions			-19'500	-300	8'300	20'900			11'200	20'600
	309	Autres charges de personnel			-10'000					-22'000		-32'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-5'000						28'000	-10'000		13'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			35'000				190'000	1'250'000		1'475'000
	313	Marchandises							10'000			10'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations								-80'000		-80'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation								-45'000		-45'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements								-5'000		-5'000
	318	Autres prestations de tiers	-9'000						73'400	657'500		721'900
	319	Impôts, taxes et frais divers			-6'000				68'000			62'000
		Total des charges	-8'300	10'600	-118'600	-38'300	73'500	178'400	384'300	1'745'500	84'900	2'312'000
		436	Dédommagements de tiers					-18'800	-50'600		70'000	600
		439	Autres recettes						-333'700			-333'700
		461	Subventions du Canton							-185'500		-185'500
	480	Prélèvements sur les réserves							-1'500'000		-1'500'000	
	Total des revenus	0	0	0	0	0	-18'800	-384'300	-1'685'500	70'000	-2'018'600	
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	-8'300	10'600	-118'600	-38'300	73'500	159'600	0	60'000	154'900	293'400	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 6	page 6	page 7	page 8	page 9	page 12		

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	fr. 1'051'100.-	fr. 0.-	fr. 5'200.-
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 90'500.-	fr. 0.-	fr. 500.-

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffé municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	fr. 66'000.-	fr. 0.-	fr. -5'000

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffé municipal", demande "Acquisition du logiciel Optimiso".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 1'900'000.-	fr. 0.-	fr. -9'000

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffé municipal", demande "Achat de mobilier".

1101 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1101.301	Traitements	fr. 508'700.-	fr. 0.-	fr. 9'800.-
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 43'900.-	fr. 0.-	fr. 800.-

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffé municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1102.301	Traitements	fr. 2'416'600.-	fr. 0.-	fr. -128'800.-
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 206'300.-	fr. 0.-	fr. -11'000.-
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 308'100.-	fr. 0.-	fr. -19'800.-

Voir détail sous la rubrique 1300 "Service du développement de la Ville et de la communication", demande "Transfert de 0.85 ETP du Secrétariat municipal au DevCom".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1102.301	Traitements	fr. 2'416'600.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 206'300.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 308'100.-	fr. 0.-	fr. 300.-

Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures

Les plans des postes des deux services ont été modifiés, notamment avec la nomination d'un nouveau chef de service, des augmentations de taux d'activité, des créations de nouveaux postes avec les ept à disposition, et

la prolongation de mandats de temporaires. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs – au service de la Ville depuis plus de 30 ans – ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces collaborateurs ont bénéficié de jours de jubilaires qui n'ont pas pu être repris et ont donc dû être payés. Sur la base de tous ces éléments, nous avons projeté les dépenses liées aux traitements d'ici la fin de l'année 2014, objet de la demande de ce crédit supplémentaire.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal", 1101 "Administration et comptabilité" et 1109 "Unité santé et sécurité au travail".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.309	Autres charges de personnel	fr. 18'400.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 7'600.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Acquisition du logiciel Optimiso

Le Secrétariat municipal souhaite acquérir le logiciel Optimiso afin de décrire, maintenir à jour et développer la documentation organisationnelle liée aux travaux de la Municipalité. Ce logiciel, déjà utilisé dans d'autres services de la Ville, correspond parfaitement aux besoins du Secrétariat municipal pour mettre en place les différentes procédures et diffusion des modèles à travers l'Administration. Cet outil permet la création de la documentation, l'actualisation de dite documentation rapidement et une meilleure compréhension des processus et procédures pour les collaborateurs.

La Municipalité appelle de ses vœux la rédaction de procédures et la création / diffusion de modèles à travers l'Administration.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 7'600.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 127'500.-	fr. 52'000.-	fr. -6'000.-

Achat de mobilier

Suite à la séparation du Secrétariat municipal en deux services distincts, les locaux doivent être réorganisés. De ce fait, le Secrétariat municipal doit notamment réorganiser son secrétariat ainsi que le bureau du nouvel adjoint administratif universitaire engagé pour le 1er novembre 2014.

Ces dépenses, imprévisibles lors de l'élaboration du budget, peuvent être compensées du fait des économies réalisées sur deux centres de coûts. D'une part, sur les scrutins complémentaires prévus, un seul a été organisé. D'autre part, les projections faites à l'occasion de l'établissement du budget 2014 ne correspondent pas à la réalité. La salle n'a été que très peu utilisée par des externes, de ce fait nous n'avons pas fait appel à la société de maintenance des installations techniques.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 7'600.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-

Remplacement du scooter d'un huissier de l'Hôtel de Ville

Les deux huissiers de l'Hôtel de Ville disposent chacun d'un scooter pour la distribution du courrier interne et postal entre l'Hôtel de Ville et les Directions et pour effectuer les multiples courses quotidiennes sollicitées par les services communaux du secteur de l'Hôtel de Ville. Le scooter le plus ancien (10 ans) a été refusé à l'expertise technique le mois dernier en raison d'un défaut compromettant la sécurité de la conduite, non décelé lors des travaux usuels de maintenance du véhicule. Les frais de réparation, évalués à 2'500 francs par le garage de police, dépassant largement la valeur vénale du véhicule, décision a été prise de déposer le permis de circulation. Durant la période estivale et par le jeu des vacances, les huissiers ont pu gérer leurs activités avec un seul scooter. L'acquisition d'un véhicule de remplacement – par l'intermédiaire du SALV selon la procédure en vigueur – est maintenant impérative, afin de ne pas préteriter la mission des huissiers et leurs prestations.

1109 Unité santé et sécurité au travail

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1109.301	Traitements	fr. 1'221'500.-	fr. 35'000.-	fr. -35'000.-
1109.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 104'600.-	fr. 3'000.-	fr. -3'000.-
1109.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 176'200.-	fr. 5'000.-	fr. -300.-

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffé municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 4'840'600.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 416'500.-	fr. 0.-	fr. 5'200.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 670'000.-	fr. 0.-	fr. 8'300.-

Remplacement de deux personnes suite à des absences maladie de longue durée

La préposée au contrôle des salaires est absente à 100% depuis le 19.08.2014 pour raison de maladie (grossesse). Durant sa précédente absence à 50%, la charge de travail supplémentaire a pu être absorbée en partie jusqu'à fin août. Les contrôles nécessaires au bon déroulement du processus de paie à partir du mois de septembre 2014 ne pourront toutefois pas être garantis sans une ressource supplémentaire.

Une gestionnaire des dossiers du personnel est également absente à 100% depuis le 03.06.2014; son absence prolongée retarde le traitement des dossiers du personnel et provoque une surcharge chez ses collègues.

Les deux auxiliaires pour ces remplacements jusqu'en décembre 2014 coûteront 73'500 francs.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'399'100.-	fr. 0.-	fr. 128'800.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 292'900.-	fr. 0.-	fr. 11'000.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 484'900.-	fr. 0.-	fr. 19'800.-

Transfert de 0.85 ETP du Secrétariat municipal au DevCom

Lors de sa séance du 5 décembre 2013, la Municipalité acceptait la réorganisation du Secrétariat municipal et diverses conclusions en résultant. En autres, le transfert d'un poste d'adjoint-e administratif-ve (UNI) à 0.85 ETP au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) à partir du 1^{er} janvier dernier.

Cette décision étant survenue une fois que le budget 2014 était élaboré, le DevCom n'a pas pu inscrire ces coûts supplémentaires à son budget, raison pour laquelle cette demande de crédit supplémentaire est faite.

Cette augmentation définitive du budget du DevCom est compensée par la diminution pour le même montant des budgets 2014 et suivants du Secrétariat municipal. L'effet de l'opération s'avère donc nul pour les finances communales.

Voir aussi sous 1102 "Greffé municipal".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'399'100.-	fr. 0.-	fr. 16'300.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 292'900.-	fr. 0.-	fr. 1'400.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 484'900.-	fr. 0.-	fr. 1'100.-
1300.436	Dédommagements de tiers	fr. -516'400.-	fr. 0.-	fr. -18'800.-

Remplacement d'une collaboratrice en congé maternité

Une collaboratrice du Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) sera en congé maternité à partir de septembre 2014. Cette collaboratrice, rattachée à l'unité marketing urbain, est responsable de projet, à 100%. Elle gère et coordonne la manifestation "Lausanne à table". Elle est également en charge de divers aspects dans la gestion du dossier "union mondiale des villes olympiques (UMVO)".

Compte tenu de la période dans laquelle son absence va intervenir (manifestations prévues dans le cadre de "Lausanne à table" et prochain sommet de l'UMVO), il est nécessaire que cette personne soit remplacée. Pour cela, le DevCom va engager, à partir du 1^{er} août 2014 et ce jusqu'au 31 janvier 2015, une auxiliaire, à 30%, pour assurer le bon déroulement des événements organisés dans le cadre de "Lausanne à table" et augmenter provisoirement le taux d'activité de 20% d'une collaboratrice, responsable de projet et secrétaire générale de l'UMVO à partir du 1^{er} septembre 2014 pour assurer dans les meilleures conditions possibles la préparation du prochain congrès de cette association. Cette collaboratrice verra son taux d'activité passer de 80% à 100%, du 1^{er} septembre 2014 au 31 janvier 2015.

Le salaire de l'auxiliaire et l'augmentation de 0.2 EPT seront compensés par les indemnités APG que notre service recevra.

1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr. 5'938'300.-	fr. 0.-	fr. 14'900.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 573'800.-	fr. 0.-	fr. 28'000.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 172'000.-	fr. 0.-	fr. 151'600.-
1401.313	Marchandises	fr. 138'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 61'200.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 262'900.-	fr. 0.-	fr. 68'000.-
1401.439	Autres recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -333'700.-

Sponsoring mudac et Collection de l'Art Brut

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés.

En 2014, le sponsoring ainsi obtenu par Collection de l'Art Brut (15'000 francs), ainsi que le mudac (145'000 francs pour l'exposition "Nirvana Les étranges formes du plaisir" ainsi que 198'800 francs de la part d'un mécène pour la Collection Verre), permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections : salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, etc..

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac un montant de 25'000 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur exposition "Nirvana Les étranges formes du plaisir" comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances dans le courant du mois de décembre avec le détail des rubriques concernées.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 172'000.-	fr. 0.-	fr. 38'400.-
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 12'200.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -50'600.-

1) Reconstitution des collections touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac

En novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du mudac à Villamont 4 où étaient stockées une grande partie des collections du musée. Au moment des faits, les collections du mudac étaient assurées auprès de notre assurance, qui après expertise a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversibles et a indemnisé la Commune de Lausanne à hauteur de 259'047 francs (140.311.2592.11) en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

Le montant de l'indemnité versé par l'assurance à la Commune de Lausanne sera affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. Il a été décidé d'un processus consistant à passer, pour tout achat d'œuvres en vue de la reconstitution des collections, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire compensé dans la mesure où les délais peuvent être respectés, soit dans le cas contraire par le biais d'une communication à la Commission des finances. Le solde à fin 2013 se monte à fr. 189'230.15.

En 2014, le mudac va faire l'acquisition de diverses oeuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de 38'400 francs selon les devis reçus.

[Pour chaque acquisition d'œuvres (1401.311) en vue de la reconstitution des collections du mudac, un prélèvement sera débité du compte " dégât d'eau dépôt Villamont " (140.311.2592.11) et porté au crédit du compte " remboursement de dommages " (1401.436.) dans le même exercice comptable].

2) Travaux de conservation/restauration des œuvres suite au dégât d'eau au dépôt du mudac

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus lors de l'inondation du dépôt du mudac en 2008.

[Ces frais sont intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance].

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.309	Autres charges de personnel	fr. 185'000.-	fr. 0.-	fr. -22'000.-
1500.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 34'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'477'900.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-
1500.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 35'000.-	fr. 0.-	fr. -5'000.-
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'046'000.-	fr. 313'000.-	fr. 207'500.-
1500.461	Subventions du Canton	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -185'500.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) doit encore réaliser en 2014 un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours. La liste de ces besoins exceptionnels est la suivante :

1) Mandat de service pour le projet eCH20 subventionné par le Canton pour 185'500 francs TTC.

Le Canton de Vaud a lancé un projet pour gérer les échanges entre les Communes et le Canton de l'ensemble des mutations du contrôle des habitants. L'objectif est d'harmoniser les pratiques en matières d'échanges entre applications et de pouvoir créer une plateforme d'échange qui adressera à terme d'autres domaines. Pour gagner l'adhésion des communes, le Canton via un EMPD a trouvé le financement pour la réalisation de ces opérations. Ce financement est donné aux sociétés qui ont développé leur outil de contrôle des habitants. A ce titre, le SOI reçoit une subvention de 185'500 francs qui va servir à la réalisation de cette prestation.

2) Raftaîchissement local technique et mise en conformité installation électrique pour 10'000 francs TTC

L'équipement électrique à Sevelin a montré quelques faiblesses dues à la répartition des équipes du SOI par rapport à l'ancien locataire. D'autre part, la salle où se trouve les armoires de brassage réseau et les tableaux électriques connaît des pics de chaleur importants (+38 degrés) ce qui entraîne des risques d'incendie, mais aussi abaisse la durée de vie des équipements se trouvant dans ce local. Le SOI souhaite donc remettre en ordre ces locaux.

3) Revue de l'ensemble des accès aux locaux géré par le SOI pour 45'000 francs TTC

Le SOI est responsable d'un ensemble de locaux qui sont sensibles, soit parce que le contenu du local a une valeur marchande (local de stock de PC, local d'équipement telecom, ...), soit parce que cela peut faire courir des risques à la Ville (nœud du réseau, ...). Lors d'un audit interne, il a été démontré que la traçabilité d'accès n'était pas optimum et que trop de collaborateurs avaient des accès à trop de lieux. Il a été donc établi une matrice pour définir les heures accès, les jours et les lieux en fonction de profils. Pour implémenter la solution, il est donc important de mettre en place un ensemble d'équipements permettant cette gestion d'accès et déclenchant des alarmes le cas échéant.

4) Acquisition des téléphones mobiles non smartphone pour la Ville pour 5'000 francs TTC

La CTSI (Conférence Thématique des Systèmes d'Information), organisme piloté par la Confédération et auquel la Ville adhère a renégocié les tarifs avec Swisscom en juillet 2014. Ces tarifs ont été mis en œuvre dès le 1^{er} août. Si la baisse des tarifs permet d'absorber l'augmentation récurrente des communications et des nouveaux abonnements, les natels ne sont plus compris dans ces nouvelles offres. Le SOI souhaite donc pouvoir renouveler un ensemble de natel et a choisi une version d'entrée de gamme.

5) Formation Hermes (gestion de projet) et gestion des risques fait en intra-muros et comptabilisé sur la rubrique 318 pour 22'000 francs TTC

Le SOI a lancé un vaste chantier de formation technique pour ses collaborateurs. Dans certains cas, la formation prévue initialement dans les locaux de l'entreprise se réalise finalement dans les locaux du SOI, soit pour des raisons de praticité et d'économie (formation répartie par ½ journée, ...), soit parce qu'il est important de disposer de l'infrastructure du SOI pour une formation spécifique (accès aux logiciels de gestion de projet et des projets associés). Deux formations sont dans ce cas cette année : la gestion de projet via Hermes et la gestion des risques. La demande donc concerne un transfert de rubrique pour réaliser l'objet prévu initialement.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. 1'190'000.-
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'046'000.-	fr. 313'000.-	fr. 310'000.-
1500.480	Prélèvements sur les réserves	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -1'500'000.-

Acquisition des salles informatiques modulaires en réponse à l'audit d'infrastructure

La Municipalité a voulu évaluer les salles dont elle dispose pour accueillir les infrastructures informatiques actuelles; elle mandata le SOI pour lancer un audit des salles informatiques et des infrastructures de base. Sans surprise, après quatre décennies d'évolution, l'audit a conclu à l'impérative nécessité de la modernisation en montrant :

- un ensemble de faiblesses en matière de sécurité, tant physique que logique
- les risques sur la disponibilité des infrastructures
- les surcoûts dus à une exploitation devenue incohérente et énergivore.

L'audit a aussi montré de manière indubitable qu'il y a actuellement un risque de perte de l'exploitation informatique, avec potentiellement pertes de données. Si un tel risque devait se concrétiser, il faudrait s'attendre à d'importantes conséquences sur le fonctionnement de l'administration communale, pendant une durée conséquente.

Après évaluation des alternatives en présence, celle qui consisterait à moderniser les salles informatiques actuelles s'avérant onéreuse et peu satisfaisante, le SOI constate que la solution la plus rationnelle est d'installer des salles préfabriquées, entièrement équipées, mais de taille restreinte (SIMod = salle informatique modulaire), dans des immeubles ou terrain de l'administration communale. Le coût de cette façon de procéder est sensiblement inférieur à celui de la rénovation des équipements et infrastructures des salles existantes.

Trois SIMod doivent ainsi être installés sur trois sites communaux gérés par le Service de l'électricité et par eauService.

Il faut préciser que les coûts d'exploitation de ces salles machines sont plus faibles que les coûts actuels, réalisant au passage une économie d'énergie et libérant des locaux actuels pour d'autres usages.

Le crédit supplémentaire demandé doit permettre l'acquisition des 3 SIMod, leur installation, le raccordement aux réseaux et les travaux préparatoires sur les sites choisis, y compris mise à l'enquête et accompagnement pour mise aux normes. Le montant total est de 1'500'000 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 540'000.-	fr. 0.-	fr. -80'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Financement de projets urgents et de dépenses non prévues".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'046'000.-	fr. 313'000.-	fr. 140'000.-

Versement de la subvention de 80 francs par habitant : besoins complémentaires

Par l'acceptation des conclusions du préavis N° 2012/21, le Conseil communal adoptait le "Règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale".

Un premier crédit supplémentaire de 150'000 francs pour le développement de l'application informatique a été décidé par la Municipalité lors de sa séance du 4 février 2014.

Le Service d'organisation et d'informatique a réalisé une application capable de soutenir les processus métier de distribution, selon les quatre grands domaines fonctionnels suivants :

- traiter tous les cas pouvant se présenter;
- assurer un suivi des ayants-droits;
- assurer la sécurité de la comptabilisation;
- assurer la sécurité du système.

A ce jour, les ayants-droits pour la subvention 2013 ont été identifiés, la séparation entre ayant-droits client SIL et non client SIL a été effectuée, les premiers ont pour partie reçus une facture diminuée de la subvention et les seconds ont reçus un code les autorisant à obtenir la subvention en indiquant sur myLausanne leurs informations bancaires. Pour 2013, presque 155'000 personnes ont été traitées par la solution Subvention80.

Cependant, le périmètre de la réalisation a considérablement été revu au cours du projet, afin d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires à la distribution de la subvention en minimisant l'effort du personnel responsable.

Le budget prévu pour la réalisation de la solution n'est pas suffisant à la lumière des besoins complémentaires apparus en cours de projet et de la nécessité de couvrir toutes les fonctionnalités identifiées pour permettre la distribution de l'ensemble de la subvention.

Afin d'assurer la finalisation de la solution, notamment dans le domaine de la gestion multi-annuelle des versements, le reste à faire (non financé par le préavis N° 2012/21 et par le crédit supplémentaire adopté le 5 février 2014) a été identifié et se décompose de la sorte :

- finalisation du développement de l'application SOI : fr. 100'000.-
- finalisation de la gestion multi-annuelle : fr. 40'000.-.

160 Service juridique*1602 Assurances de choses et patrimoine*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1602.301	Traitements	fr. 213'700.-	fr. 0.-	fr. 68'000.-
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 18'400.-	fr. 0.-	fr. 5'700.-
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 31'000.-	fr. 0.-	fr. 11'200.-
1602.436	Dédommagements de tiers	fr. -88'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

Assurances de choses et patrimoine

Dans le cadre de recherches d'optimisation d'économies, il avait été proposé de diminuer les charges de la couverture des assurances. Or, l'exercice s'est avéré plus compliqué qu'escompté. Raison pour laquelle il a finalement été décidé de renoncer à cette mesure. Les économies ainsi prévues pour 2014 ne seront donc pas réalisées. Il en va de même des économies salariales escomptées pour l'exercice sous revue.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		2101	2201	TOTAL PAR NATURE
		Service des sports	Inhumations et incinérations	
NATURE	301 Traitements		234'200	234'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		19'200	19'200
	313 Marchandises	-10'000		-10'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'000		43'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	68'400		68'400
	365 Subventions à des institutions	-33'000		-33'000
	Total des charges	68'400	253'400	321'800
TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION		68'400	253'400	321'800
Page du préavis		page 13	page 14	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.313	Marchandises	fr. 752'500.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 389'500.-	fr. 0.-	fr. 43'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 5'113'500.-	fr. 0.-	fr. -33'000.-

Diverses interventions et réparations liées à la maintenance des installations sportivesEntretien des machines – Piscines de Bellerive et de quartier

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins, le bateau à moteur et les machines à pression; ces interventions représentent une dépense non prévue de 8'000 francs.

Entretien des installations – Piscines de Bellerive et de quartier

Chaque saison, les pompes de circulation, les pompes doseuses, les injecteurs et les soupapes de maintien de pression, nécessaires au bon fonctionnement du système de filtration des quatre piscines de quartier (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin), sont révisés. En 2014, ces interventions ont coûté plus cher que les montants budgétisés, occasionnant quelque 9'400 francs de dépenses supplémentaires.

Entretien des installations – Stade-Lausanne Tennis Club

Suite à une fuite importante, les conduites d'alimentation en eau d'arrosage des courts de tennis ont dû être changées. Le coût total de cette intervention imprévue s'est élevé à 16'000 francs.

Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Suite à un dysfonctionnement du circuit de refroidissement d'eau des installations de production de froid, des réparations ont été entreprises à la fin de la saison dernière. Ces réparations, non budgétisées, ont coûté 9'600 francs.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 43'000 francs s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par des économies réalisées, à hauteur de 33'000 francs, sur la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" et à hauteur de 10'000 francs sur la rubrique 2101.313 "Marchandises".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 43'000.-	fr. 0.-	fr. 68'400.-

Taxes d'élimination des déchets au m³ et au poids

En 2012, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 2012/21 et du rapport-préavis N° 2012/24 - Mise en conformité avec la législation fédérale sur les déchets. Dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité de Lausanne a introduit une taxe de base, calculée par m³ construit et touchant toutes les constructions sises sur le territoire lausannois, ainsi qu'une taxe au sac. Pour certains bâtiments, la taxe au sac a été remplacée par une taxe au poids.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'inscrire les montants au budget 2014 avant l'échéance du délai imparti pour l'élaboration de ce dernier. Pour l'exercice 2013, seule la taxe au m³ a été facturée au Service des sports, en janvier dernier.

Actuellement, plus de 60 objets ECA ont été recensés pour le Service des sports et la taxe d'élimination des déchets au m³ s'élève globalement à 60'000 francs par an. Quant à la taxe d'élimination des déchets au poids, une analyse détaillée des factures acquittées au cours des six premiers mois de 2014 révèle que ce sont quelque 8'400 francs qui seront nécessaires pour couvrir les montants à payer pour l'année 2014.

Ces dépenses supplémentaires sont intégralement compensées par le prélèvement d'un montant équivalent sur la provision, créée et inscrite à cet effet au budget 2014 du Service du logement et des gérances.

Voir aussi sous 3306 "Service du logement et des gérances".

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2201.301	Traitements	fr. 1'586'600.-	fr. 0.-	fr. 234'200.-
2201.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 136'400.-	fr. 0.-	fr. 19'200.-

Indemnité unique au titre de compensation de perte de prévoyance (selon IA-RPAC 73.06)

Le 4 juillet 2013, le médecin du travail de la Ville a demandé que la procédure, en vue de l'octroi d'une retraite partielle préanticipée à un collaborateur de l'office des inhumations et des incinérations, soit déclenchée, l'intéressé répondant aux critères médicaux posés par l'IA-RPAC 73.06. Il a établi les différents certificats médicaux nécessaires en faveur de ce collaborateur.

Cette procédure a abouti aux décisions de la Municipalité des 18 juillet et 22 août 2013, prévoyant notamment :

- la réduction de 100% à 50% du taux d'activité de la personne en cause, dès le 1^{er} septembre 2013, avec compensation de la perte de revenu liée à ladite réduction, jusqu'au 30 juin 2014;
- le versement, à la fin des rapports de travail, soit au 30 juin 2014, d'une indemnité unique de fr. 234'171.30 au titre de compensation de perte de prévoyance selon l'IA-RPAC 73.06.

Le budget de fonctionnement du Service de la police du commerce pour l'année en cours étant insuffisant pour supporter le versement de l'indemnité unique précitée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		3101 Corps de police	3306 Service du logement et des gérances	3700 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne		
NATURE	301	Traitements		23'500		23'500
	303	Cotisations aux assurances sociales		2'100		2'100
	310	Imprimés et fournitures de bureau	25'000			25'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	44'300		98'600	142'900
	313	Marchandises	-77'000	-78'400	400	-155'000
	314	Entretien des biens immobiliers	7'800			7'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	50'000			50'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	4'000			4'000
	318	Autres prestations de tiers			2'800	2'800
	319	Impôts, taxes et frais divers		70'000		70'000
	Total des charges		54'100	17'200	101'800	173'100
	434	Redevances et prestations facturées	-9'100	-60'000		-69'100
	436	Dédommagements de tiers		-13'800	-101'800	-115'600
	Total des revenus		-9'100	-73'800	-101'800	-184'700
TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE		45'000	-56'600	0	-11'600	
Page du préavis		page 15	page 17	page 18		

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 300'000.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-
3101.313	Marchandises	fr. 1'699'900.-	fr. 0.-	fr. -25'000.-

Insuffisance budgétaire pour l'acquisition de papier au Corps de police

Les formulaires de dénonciation pour les infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) qui n'ont pas pu être commandés en 2013 en raison de l'absence d'instructions définitives du Canton, ont dû l'être cette année.

En outre, malgré les mesures prises pour une utilisation la plus fréquente possible des moyens électroniques, l'impression est inévitable dans certains cas d'espèce (rédaction d'ordres de service, actions menées en ville pour lutter contre le trafic de drogue, etc.).

Il en résulte un dépassement prévisible du montant inscrit à la rubrique 310.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 356'300.-	fr. 0.-	fr. 10'300.-
3101.313	<i>Marchandises</i>	<i>fr. 1'699'900.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -19'000.-</i>
3101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 4'700.-
3101.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 999'900.-	fr. 0.-	fr. 4'000.-

Création d'une nouvelle brigade "cambriolages" au sein de la police judiciaire

Le 1^{er} avril 2014, une nouvelle entité a été créée au sein de la police judiciaire, à savoir une brigade devant lutter contre les cambriolages, de plus en plus fréquents en ville de Lausanne. Composée de dix inspectrices et inspecteurs ainsi que deux cadres, ce nouveau groupe nécessite certaines dotations qui ne peuvent pas toutes être prélevées sur les autres entités existantes.

Les acquisitions/prestations suivantes sont nécessaires :

- matériel informatique,
- matériel photographique,
- suppression/création de cloisons dans les locaux,
- location d'un véhicule.

Ces charges seront absorbées par le budget de fonctionnement du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 356'300.-	fr. 0.-	fr. 28'000.-
3101.313	<i>Marchandises</i>	<i>fr. 1'699'900.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -28'000.-</i>

Adaptation de la salle d'entraînement pour la self-défense du Corps de police

Le Corps de police dispose d'une salle de sport, qui sert notamment pour les entraînements de self-défense, d'utilisation du bâton tactique et pour l'enseignement des arts martiaux. La surface utilisée à cet effet (dojo) montre des signes d'usure importants. Il peut en résulter des risques de blessures pour les collaborateurs.

La situation décrite n'a pas été détectée au moment de l'établissement du budget 2014, d'où la présente demande de crédit supplémentaire. Un échelonnement de l'achat de munitions pour les entraînements de tir permet de proposer une compensation à la rubrique 313.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 356'300.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-
3101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 3'100.-
3101.434	Redevances et prestations facturées	fr. -7'557'800.-	fr. -10'300.-	fr. -9'100.-

Frais pour l'exploitation de la zone carcérale de l'Hôtel de police

La suroccupation quasiment permanente de la zone carcérale située au sein de l'hôtel de police induit des frais qui dépassent les montants inscrits au budget. De nombreuses déprédations sont par exemple commises par les personnes détenues, qui nécessitent des réparations au niveau du bâtiment.

Ces frais supplémentaires seront facturés au Service pénitentiaire cantonal.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.313	Marchandises	fr. 1'699'900.-	fr. 0.-	fr. -5'000.-
3101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 441'200.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-

Adaptation des cibleries du stand de tir du Corps de police

Le Corps de police dispose d'un stand de tir sous-terrain dans ses locaux de la rue St-Martin. Ce dernier est équipé d'une technologie vieille de 18 ans. Certaines parties de l'installation ne répondent plus aux besoins actuels, vu l'importance croissante des exigences liées à la formation dans le domaine de l'utilisation des moyens de contrainte, dont l'usage de l'arme, ainsi que l'augmentation des effectifs.

L'équipement situé derrière les cibles, qui sert de réceptacle de balles, souffre particulièrement de l'utilisation accrue du stand. Il en résulte un danger d'endommagement de la structure du bâtiment, qui impose des coûts de maintenance supplémentaires relativement élevés. Il est donc proposé de remplacer cette installation par du matériel de nouvelle génération, ce qui réduira les frais de maintenance annuels qui passeront de quelque 26'000 francs (rubriques 3101.313 et 315) à quelque 17'000 francs.

Le Corps de police n'a pas la possibilité de compenser intégralement ces dépenses sur son budget de fonctionnement 2014. Des frais de maintenance ont en outre déjà été engagés en début d'année pour pouvoir assurer les entraînements. Toutefois, les dépenses non compensées seront absorbées en cinq ans, dès l'exercice 2015, avec une économie annuelle subséquente de 9'000 francs réalisée sur les rubriques 313 et 315.

3306 Service du logement et des gérances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3306.301	Traitements	fr. 9'785'300.-	fr. 8'600.-	fr. 23'500.-
3306.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 856'000.-	fr. 800.-	fr. 2'100.-
3306.436	Dédommagement de tiers	fr. -73'000.-	fr. 0.-	fr. -13'800.-

Congé maternité

Une collaboratrice de l'unité comptabilité est en arrêt maternité. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, dont l'établissement des décomptes de chauffage, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre la vacance de poste pendant le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, soit pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2014.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui s'élèvent à environ 13'800 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3306.313	Marchandises	fr. 283'000.-	fr. 0.-	fr. -68'400.-

Voir détail sous la rubrique 2101 "Service des sports", demande "Taxes d'élimination des déchets au m³ et au poids".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3306.313	Marchandises	fr. 283'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
3306.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 308'800.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-
3306.434	Redevances et prestations facturées	fr. -4'973'900.-	fr. -7'000.-	fr. -60'000.-

Taxe d'élimination des déchets au m3 pour les bâtiments du patrimoine financier

En 2012, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 2012/21 et du rapport-préavis N° 2012/24 traitant de la gestion des déchets. Dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a introduit une taxe de base, calculée par m³ construit et touchant toutes les constructions sises sur le territoire lausannois.

Le budget 2014, pour ladite taxe, a été élaboré sur la base d'un tableau général fourni par le Service d'assainissement, recoupé avec les informations provenant du bureau des assurances et de l'inventaire des immeubles gérés par le Service du logement et des gérances. Lors du traitement des factures 2013 reçues en 2014, il appert que les éléments portés au budget sont inférieurs à la réalité.

De plus, conformément à l'avis de droit demandé par la propriétaire, cette dernière répercute sur ses locataires la part de la taxe de base correspondant aux volumes chauffés des appartements par le biais des décomptes de chauffage.

3700 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 49'100.-	fr. 0.-	fr. 98'600.-
3700.313	Marchandises	fr. 724'900.-	fr. 0.-	fr. 400.-
3700.318	Autres prestations de tiers	fr. 46'800.-	fr. 0.-	fr. 2'800.-
3700.436	Dédommagements de tiers	fr. -1'000.-	fr. 0.-	fr. -101'800.-

Incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon

A la suite de l'incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon le dimanche 20 janvier 2013, une communication à la Commission des finances a été adressée par la Municipalité en date du 25 février 2013 dans la laquelle il est mentionné, entre autres, qu'une demande de crédit supplémentaire sera établie en bonne et due forme une fois que le service sera en mesure de chiffrer de manière correcte les coûts induits par le remplacement de l'ensemble du matériel mobilier détruit.

Les frais engagés en 2014, qui s'élèvent à 101'800 francs, sont détaillés ci-dessous :

– mobiliers divers (bureaux, armoires, etc.)	fr. 70'500.-
– matériel informatique et de téléphonie	fr. 28'100.-
– marchandises (conteneur à papier et vaisselle réception invités)	fr. 400.-
– frais de déménagement	fr. 2'800.-

Le total des coûts liés à ce sinistre s'élève à fr. 477'668.76 et est pris en charge par l'assurance incendie. A la date de rédaction de la présente demande, l'ECA a déjà versé, au titre d'acompte, la somme de 389'250 francs.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		4100 Service de la coordination et du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4400 Service d'architecture	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées		4605 Gestion des déchets urbains
NATURE	301 Traitements	106'200			-106'200			0	
	303 Cotisations aux assurances sociales	9'000			-9'000			0	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	16'700			-16'700			0	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					54'000	17'000	71'000	
	313 Marchandises			8'000			-53'000	-45'000	
	314 Entretien des biens immobiliers		65'000					159'000	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations						53'000	53'000	
	316 Loyers et redevances d'utilisation						19'000	19'000	
	318 Autres prestations de tiers			126'000			-19'000	-111'000	
	Total des charges	131'900	65'000	134'000	-131'900	54'000	0	0	253'000
	480 Prélèvements sur les réserves					-54'000			-54'000
	Total des revenus	0	0	0	0	-54'000	0	0	-54'000
TOTAL TRAVAUX	131'900	65'000	134'000	-131'900	0	0	0	199'000	
Page du préavis	page 20	page 20	page 20	page 22	page 22	page 22	page 24		

4100 Service de la coordination et du cadastre

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4100.301	Traitements	fr. 5'517'100.-	fr. 0.-	fr. 106'200.-
4100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 474'600.-	fr. 0.-	fr. 9'000.-
4100.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 784'100.-	fr. 0.-	fr. 16'700.-

Pôle Gare – Transfert du poste de chef-fe de projet du Service d'architecture au Service de la coordination et du cadastre

Transfert comptable entre le Service d'architecture et le Service de la coordination et du cadastre du budget 2014 alloué pour le poste de chef-fe de projet Pôle Gare.

Voir aussi sous 4400 "Service d'architecture".

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'464'000.-	fr. 0.-	fr. 65'000.-

Reconstruction partielle du grand refuge de Sauvabelin suite à un incendie

Dans la nuit du 12 janvier 2014, un incendie s'est déclaré dans l'annexe du grand refuge de Sauvabelin en raison d'une défaillance électrique. Cet incendie nécessite la reconstruction totale de l'annexe (sanitaires, réserve pour entreposage des tables et bancs, stock bois) et partielle du refuge lui-même (environ un tiers de la façade et la moitié de la toiture). Le sinistre en tant que tel est bien entendu couvert par l'ECA.

Toutefois, dans le cadre de la demande de permis de construire, une série de mises en conformité sont exigées. Elles concernent l'installation de prétraitement des eaux, la qualité thermique des éléments de l'enveloppe, la sécurité des personnes et la défense incendie. Ces mises en conformité ne seront pas prises en charge par l'ECA.

Ce montant ne peut pas être absorbé par le budget de fonctionnement du service.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4300.313	Marchandises	fr. 6'000.-	fr. 0.-	fr. 8'000.-
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 280'000.-	fr. 0.-	fr. -8'000.-

Surcoût des achats marchandises de l'Atelier des maquettes

Acquise en 2012, l'imprimante 3D de l'Atelier des maquettes permet d'atteindre un rythme de production plus élevé pour la fabrication des différents éléments figurants sur les maquettes par rapport aux anciennes techniques : bois et cartons. Le gain de temps permet de répondre à plus de demandes de la part des services de la Ville pour diverses prestations et matériaux d'exposition notamment.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 280'000.-	fr. 0.-	fr. 134'000.-

Pose de gabarits figurant la Tour Taoua : fr. 66'000.-

Le 24 septembre 2013, le Conseil communal (CC) adopte le préavis N° 2013/8 en ajoutant une 14^{ème} décision qui stipule : "de charger la Municipalité, en cas de référendum, d'installer des gabarits concernant le projet Taoua comprenant une tour et un bâtiment bas."

Le 19 décembre 2013, la Municipalité acceptait le principe de faire poser 4 gabarits pour un montant de 260'000 francs TTC. Dans l'intervalle, la solution technique des gabarits a été abandonnée au profit de ballons à hélium, lasers et drones. Ces diverses prestations ont donné lieu à des dépenses d'un montant total de fr. 65'842.60.

Le Service d'urbanisme ne peut pas absorber ce montant sur son budget de fonctionnement 2014 ordinaire et sollicite donc 66'000 francs de crédit supplémentaire (2^{ème} série), non compensé.

OPC factures d'avocats : 1) prostitution et fermeture Rue de Genève 85 et 2) frais de recours 2010-2014 : fr. 31'000.-

- 1) L'avocat mandaté pour s'occuper du recours concernant l'immeuble de la Rue de Genève 85 et les activités de prostitution qui s'y déroulent, nous a adressé 3 factures (note d'honoraire intermédiaire, avis de droit et provision sur honoraires) qui constituent d'ores et déjà un montant de fr. 19'931.20 que le Service d'urbanisme ne peut absorber sur sa rubrique 318 d'où la présente demande de crédit supplémentaire non compensé de 20'000 francs. A noter que d'autres factures risquent de nous parvenir d'ici la fin de l'année, mais après le bouclage de la 2^{ème} série de crédits supplémentaires.
- 2) Le 9 juillet 2014, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral rejetant le recours de la Fondation des constructions paroissiales catholiques contre une décision municipale du 16 juin 2010, l'avocat nous adresse 2 factures d'honoraires couvrant ses prestations effectuées depuis septembre 2010. Le montant total s'élève exactement à fr. 11'633.31. Il s'agit d'un événement ponctuel qui n'avait pas été anticipé par le service. Un crédit supplémentaire non compensé de 11'000 francs est demandé.

Révision du PE n° 292 - Château de Béthusy - Tribunal Arbitral du Sport (TAS) : fr. 37'000.-

Le 29 août 2013, la Municipalité acceptait de répondre favorablement aux besoins d'extension du TAS afin de favoriser le maintien de cette institution participant à l'image de marque de la Ville de Lausanne comme capitale olympique; sur ce principe, elle admettait un crédit supplémentaire de 60'000 francs pour financer les études et son report sur le futur maître d'ouvrage (à déterminer).

Des dépenses pour des honoraires d'architecte et des maquettes à hauteur de fr. 35'202.60 ont pu être payées en 2013 sur ce crédit supplémentaire. Le solde de crédit ne pouvant pas être reporté sur l'exercice 2014, il convient de rédiger à nouveau une demande de crédit supplémentaire permettant de couvrir les frais liés à ce dossier en 2014.

Un complément d'étude pour la variante finale et un avis de droit concernant des servitudes ont majoré l'estimation initiale du coût (60KF). Les factures payées en 2014 se montent à fr. 37'303.60; ce montant ne peut être absorbé par le budget courant du Service d'urbanisme d'où la présente demande.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4400.301	Traitements	fr. 3'889'600.-	fr. 0.-	fr. -106'200.-
4400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 335'200.-	fr. 0.-	fr. -9'000.-
4400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 566'300.-	fr. 0.-	fr. -16'700.-

Voir détail sous la rubrique 4100 "Service de la coordination et du cadastre", demande "Pôle Gare – Transfert du poste de chef-fe de projet du Service d'architecture au Service de la coordination et du cadastre".

460 Service d'assainissement4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 90'900.-	fr. 0.-	fr. 54'000.-
4602.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -990'500.-	fr. 0.-	fr. -54'000.-

Station de pompage eaux usées Flon Ouest – Remplacement pompes et vannes

Suite au vieillissement des installations de la station de pompage des eaux usées de Flon-Ouest, un montant estimatif de 36'000 francs avait été prévu au budget 2013 pour remplacer les 2 pompes immergées arrivant en fin de vie. La réalisation de ces travaux impliquait que les interventions planifiées sur la station de Vidy-Château, située plus en amont sur le réseau, soient terminées au préalable, afin d'éviter tout problème de surcharge hydraulique. Le prolongement des délais d'intervention sur cette étape préalable, dû aux entreprises mandatées et à la livraison de matériel, a finalement engendré le report de la mise en œuvre des travaux de remplacement dans la station de Flon-Ouest.

Un nouvel appel d'offres a été réalisé en 2013, afin de connaître le montant exact nécessaire au remplacement des deux pompes immergées, incluant cette fois également la tuyauterie, les clapets de fermeture et les vannes du système de pompage. Après analyse, l'offre la plus avantageuse se monte à 54'000 francs.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4603.313	Marchandises	fr. 1'688'600.-	fr. 0.-	fr. -53'000.-
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 569'000.-	fr. 0.-	fr. 53'000.-

Transformation d'un pont-roulant et remise en fonctionnement d'un analyseur

Les boues issues des différents traitements des eaux de la station d'épuration des eaux (STEP) sont déshydratées et stockées dans une halle fermée, avant incinération dans un four spécifique. Ces boues, non digérées, dégagent de fortes odeurs. De plus, l'incinération peut générer, lors d'un fonctionnement en surpression du four, des dégagements de poussières.

Dans le but d'améliorer la protection des opérateurs conduisant les installations d'incinération et leurs conditions de travail (odeurs, poussières, chaleur, ...), la salle de commande de l'incinération va être partiellement rénovée. La salle existante climatisée va être agrandie par la construction d'un tunnel hermétique sur la passerelle conduisant aux fosses à boues et au poste de commande du pont-roulant. Ce pont-roulant et son grappin permettent à l'opérateur de préparer les boues avant introduction dans le four. Malheureusement, le tunnel envisagé entre en conflit avec le pont-roulant.

L'entreprise, dans son offre du 13 juin 2014, propose de modifier le pont en surélevant les éléments les plus bas, pour un montant plafond de 23'000 francs TTC. Ce travail ne peut être confié qu'au fabricant de l'équipement, en vue de garantir la parfaite sécurité de fonctionnement du pont-roulant.

D'autre part, l'incinération des boues génère des fumées qui doivent être traitées avant rejet dans l'atmosphère, afin de respecter les normes légales OPair (Ordonnance pour la Protection de l'air). La qualité des fumées, notamment à la cheminée, est mesurée en continu par des analyseurs spécifiques.

Au second semestre 2013, de multiples et récurrentes pannes sont apparues sur ces analyseurs, amenant l'autorité cantonale à déclarer non conformes les installations de Vidy pour 2013, malgré leur propre contrôle ponctuel parfaitement en règle en novembre 2013. Les investissements consentis à fin 2013/début 2014 pour une fiabilisation des analyseurs ont été couronnés de succès. Toutefois, dès la mi-juillet 2014, de nouvelles pannes sont apparues, mettant à nouveau l'exploitation des installations dans une situation délicate.

Pour remédier à ces problèmes et ainsi toujours disposer de paramètres mesurés pour l'autorité cantonale, l'analyseur de la cheminée doit être doublé par un autre analyseur. La STEP a pu obtenir gratuitement un équipement mis hors service lors de l'arrêt d'un incinérateur de boues tessinois. Cet appareil nécessite toutefois un service d'entretien complet, avant calibrage et remise en service. Ces travaux spécifiques doivent être confiés à une entreprise pour un montant de 30'000 francs TTC, conformément à leur offre du 12 avril 2014. Cela permettra à l'autorité cantonale de toujours disposer des mesures pour établir le bilan annuel des fumées et la conformité y relative des installations d'épuration.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4603.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 26'200.-	fr. 0.-	fr. 19'000.-
4603.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'051'000.-	fr. 0.-	fr. -19'000.-

Location de bennes suite à la diminution du transport par rail de résidus d'exploitation et location d'une génératrice

Les sables extraits des eaux usées ainsi que les résidus de l'incinération des boues (cendres sèches et humides) doivent être évacués vers la seule décharge contrôlée acceptant ce type de détrit. Pour des raisons économiques, organisationnelles et afin de diminuer la pénibilité des travaux lors du remplissage des big-bags par les collaborateurs, l'acheminement annuel de 2'000 tonnes de cendres sèches à Teuftal s'effectue par camion citerne depuis janvier 2014. Jusqu'à fin 2013, les cendres en big-bags étaient intégralement transportées par rail, de la gare de Malley à Teuftal.

Dès lors, le transfert du rail à la route des cendres sèches induit une forte diminution des évacuations par wagon. Ces dernières quant à elles, s'effectueront par la mise à disposition d'un wagon par le Centre intercommunal de gestion des déchets (CID). Le retour des bennes vides étant rallongé, il s'agit d'augmenter leur nombre à disposition sur site puisque celles-ci sont remplies au gré de l'exploitation puis évacuées lorsqu'elles sont au nombre de 3 pour former un wagon complet.

Par ailleurs, le service électrique de la Ville travaille au passage à 11.5 kV du réseau électrique de la station d'épuration des eaux (STEP) et des environs. Les transformateurs de la STEP ont donc été remplacés en 2013 et en 2014 et doivent maintenant être connectés au réseau 11.5 kV. Cette connexion impose un arrêt complet de la fourniture d'électricité aux installations de la STEP. Or, la STEP, recevant en continu des eaux usées à traiter, ne peut se passer d'énergie électrique. Pour garantir un fonctionnement minimal des traitements de la STEP, une génératrice de forte puissance doit être louée à deux reprises, pour un montant total de 14'000 francs.

4605 Gestion des déchets urbains

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 48'100.-	fr. 0.-	fr. 17'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	fr. 9'785'400.-	fr. 0.-	fr. -17'000.-

Achat de conteneurs spécifiques aux lavures

En septembre 2014, suite à un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics, le Centre intercommunal de Gestion des Déchets (CID) a changé de partenaire pour la collecte et le traitement des lavures de restauration. La collaboration avec le nouveau partenaire implique une organisation logistique différente qui allonge d'un jour en moyenne le cycle de collecte, de nettoyage et de retour des conteneurs aux clients. Par conséquent, un nombre supérieur de conteneurs spécifiques aux lavures est nécessaire pour la bonne exécution de cette prestation.

De plus, les demandes d'information consécutives à un courrier commercial récemment envoyé par publipostage à tous les professionnels de la filière restauration révèlent un potentiel de nouvelles commandes que le CID se doit de pouvoir honorer prochainement.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 43'100.-	fr. 0.-	fr. 80'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	fr. 9'785'400.-	fr. 0.-	fr. -80'000.-

Pose de stores extérieurs bureaux du CID et divers travaux usuels d'entretien du bâtiment

D'importants travaux d'entretien usuels du bâtiment sont encore à prévoir d'ici la fin de l'année, en plus de ceux déjà réalisés jusque-là. S'agissant d'un bâtiment industriel, les infrastructures sont soumises à forte contribution. En outre, ce site fait l'objet de nombreuses effractions qui nous obligent à des réparations coûteuses (clôtures, portes industrielles, etc.). C'est pourquoi, afin de pouvoir réaliser jusqu'à la fin de l'année les entretiens indispensables au bon fonctionnement de cette infrastructure nous sollicitons un crédit supplémentaire de 80'000 francs, lequel comprend entre autre, l'installation de stores sur la façade Sud du bâtiment tel que préconisé par les directives de la santé au travail.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 43'100.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	fr. 9'785'400.-	fr. 0.-	fr. -14'000.-

Travaux de réfection des exutoires à fumée et supplément SSI pour la réalisation du sas

Suite à des intempéries, les exutoires à fumée situés sur le toit du Centre intercommunal de Gestion des Déchets (CID) ont été sérieusement endommagés, empêchant ainsi la fermeture de la toiture. Ils doivent être remplacés impérativement avant cet hiver (pour des raisons d'économie d'énergie et d'infiltration d'eau). En outre, dans le cadre de la réalisation du sas devant le guichet du pesage, prévue au budget 2014, des modifications ont été demandées pour une mise aux normes SSI (Système de Sécurité Incendie), lesquelles n'avaient pas pu être estimées dans le devis initial de réalisation du sas.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		5112 Unités prestations	5212 Office régional de placement	5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées		
NATURE	301	Traitements	-103'300	180'000	13'400	44'300	1'762'400		1'896'800
	303	Cotisations aux assurances sociales	-8'900	15'700	1'200	3'900	154'100		166'000
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-12'400	25'600	1'300	6'200	19'000		39'700
	305	Assurance-accidents	-1'000	1'700		400	16'600		17'700
	309	Autres charges de personnel					1'000		1'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau					500		500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-44'900			28'000	1'000		-15'900
	312	Eau, énergie et chauffage					500		500
	313	Marchandises					23'000		23'000
	314	Entretien des biens immobiliers	146'900			40'000	4'000		190'900
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					400		400
	316	Loyers et redevances d'utilisation					5'000		5'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					1'000		1'000
	318	Autres prestations de tiers			26'100	-19'600	3'100	-156'700	-147'100
	319	Impôts, taxes et frais divers					200		200
	330	Pertes, défalcatons, moins-values					500		500
	390	Imputations internes	74'800						74'800
		Total des charges	51'200	223'000	42'000	103'200	1'992'300	-156'700	2'255'000
	434	Redevances et prestations facturées					-46'200		-46'200
	436	Dédommagements de tiers	900	-1'600		-400	-400'000		-401'100
438	Prestations facturées aux crédits d'investissements				-54'400			-54'400	
439	Autres recettes				-40'000			-40'000	
450	Participation de la Confédération aux charges		-221'400	-42'000				-263'400	
451	Participation du Canton aux charges	-58'500			-8'400	-34'400		-101'300	
	Total des revenus	-57'600	-223'000	-42'000	-103'200	-480'600	0	-906'400	
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	-6'400	0	0	0	1'511'700	-156'700	1'348'600	
	Page du préavis	page 26	page 26	page 27	page 27	page 28	page 30		

511 Service social Lausanne - CSR*5112 Unités prestations*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5112.301	Traitements	fr. 22'179'400.-	fr. 0.-	fr. -103'300.-
5112.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'914'700.-	fr. 0.-	fr. -8'900.-
5112.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 2'898'100.-	fr. 0.-	fr. -12'400.-
5112.305	Assurances-accidents	fr. 213'200.-	fr. 0.-	fr. -1'000.-
5112.390	Imputations internes	fr. 4'343'300.-	fr. 0.-	fr. 74'800.-
5112.436	Dédommagements de tiers	fr. -570'900.-	fr. 0.-	fr. 900.-

Voir détail sous la rubrique 6700 "Service Achats et Logistique de la Ville", demande "Transfert du garde-meubles du SSL au SALV".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 29'400.-	fr. 0.-	fr. -44'900.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 210'400.-	fr. -15'000.-	fr. 146'900.-
5112.451	Participation du Canton aux charges	fr. -26'959'500.-	fr. 0.-	fr. -58'500.-

Augmentation du coût des travaux d'aménagement des nouveaux locaux loués par le SSL à Chauderon 9 (Ex-SOI)

Suite à une demande du Canton, le Service social Lausanne (SSL) et le Service du travail (ST) doivent créer une nouvelle unité commune pour l'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du RI. Le projet d'aménagement des locaux de Chauderon 9 doit être modifié en conséquence et le nouveau devis pour les travaux prévus dans le préavis N° 2014/26 augmente de 146'900 francs pour le SSL (total des travaux : 329'800 francs). Les 2 open-space initialement prévus seront cloisonnés, ce qui engendre une baisse du besoin en mobilier. Le Canton, qui a souhaité ces modifications, subventionne la totalité des coûts de ce projet (une clé de répartition sera déterminée pour le versement par le Service de prévoyance et d'aide sociales et le Service de l'emploi d'une subvention à l'attention du SSL et du ST).

521 Service du travail*5212 Office régional de placement*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5212.301	Traitements	fr. 7'876'300.-	fr. 0.-	fr. 180'000.-
5212.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 679'500.-	fr. 0.-	fr. 15'700.-
5212.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'111'800.-	fr. 0.-	fr. 25'600.-
5212.305	Assurance-accidents	fr. 75'700.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-
5212.436	Dédommagements de tiers	fr. -97'400.-	fr. 0.-	fr. -1'600.-
5212.450	Participation de la Confédération aux charges	fr. -11'037'100.-	fr. 0.-	fr. -221'400.-

Adaptation du budget aux charges salariales de l'ORP

L'Office régional de placement établit son budget de fonctionnement selon la procédure standard de la Ville de Lausanne. Dans la mesure du possible, il anticipe les conséquences des variations du chômage, de l'obtention de brevets fédéraux par le personnel (formation obligatoire) et du fort turnover auquel est soumis cette unité du Service du travail. On constate cette année que ces variations sont plus fortes qu'évaluées lors de la création du budget 2014.

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5214.301	Traitements	fr. 4'724'500.-	fr. 0.-	fr. 13'400.-
5214.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 408'100.-	fr. 0.-	fr. 1'200.-
5214.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 655'200.-	fr. 0.-	fr. 1'300.-
5214.318	Autres prestations de tiers	fr. 345'000.-	fr. 0.-	fr. 26'100.-
5214.450	Participation de la Confédération aux charges	fr. -956'400.-	fr. 0.-	fr. -42'000.-

Adaptation du budget de Syni-Lausanne à la commande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Lors de l'établissement du budget 2014 de Syni-Lausanne (programme d'emplois temporaires subventionnés national), le service a tablé sur une commande ferme du SECO de 45 postes/année et établi son budget en fonction de ses besoins. La commande a été portée à 52 postes/années à mi-2014. Afin de couvrir les coûts de cette augmentation de commande, intégralement couverts par l'augmentation proportionnelle de la subvention fédérale, le service adapte les rubriques budgétaires impactées.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	fr. 17'701'000.-	fr. 0.-	fr. 44'300.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'530'400.-	fr. 0.-	fr. 3'900.-
5800.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'823'400.-	fr. 0.-	fr. 6'200.-
5800.305	Assurance-accidents	fr. 155'800.-	fr. 0.-	fr. 400.-
5800.436	Dédommagements de tiers	fr. -212'200.-	fr. -356'000.-	fr. -400.-
5800.438	Prestations facturées aux crédits d'investiss.	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -54'400.-

Financement de 1.5 ept

La Municipalité a constitué une provision de 8'000'000 de francs dans le cadre des écritures de bouclage des comptes 2013 afin de rattraper un certain retard en matière d'efficacité énergétique. Pour conduire les travaux, en sus de l'activité ordinaire du service, l'engagement d'un-e architecte ETS/HES à 100% et d'un-e secrétaire à 50% sur une durée de 4 ans du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2018 est nécessaire. L'architecte, au bénéfice de compétences dans l'assainissement énergétique des bâtiments aura pour tâches de conduire les mandats, accompagner les travaux et planifier les chantiers. D'autre part, les travaux généreront une quantité importante de travail administratif (rédaction des appels d'offres, bons de commande, lettres d'adjudication, contacts avec les entreprises...) qui ne peuvent pas être absorbés par le secrétariat actuel, déjà en surcharge. Les dépenses seront couvertes dans une première phase par le compte d'attente et dans une deuxième phase par le préavis à produire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 522'500.-	fr. 0.-	fr. 28'000.-
5800.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'873'100.-	fr. 0.-	fr. -19'600.-
5800.451	Participation du Canton aux charges	fr. -4'789'100.-	fr. 0.-	fr. -8'400.-

Achat de 400 casques de ski

Le service cantonal de l'éducation physique et du sport a pour intention de rendre obligatoire le port du casque pour les élèves se rendant en camp de ski, ceci dès l'hiver 2014/2015.

En prévision de cette évolution et afin de garantir la sécurité des enfants, le service des écoles primaires et secondaires souhaite acquérir ce matériel cette année encore pour les camps qui se dérouleront de fin

décembre 2014 à avril 2015. Le nombre de casque correspond au nombre d'enfants qui chaque année emprunte du matériel.

Une aide a été demandée au Fonds du sport. Ce dernier est entré en matière, dans la mesure où cet achat ne découle pas encore d'une obligation légale, à assumer par les pouvoirs publics. Nous avons donc anticipé l'obligation (qui devrait tomber cet automne) afin de bénéficier du subside de 30% qui nous a été accordé.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 590'300.-	fr. 40'000.-
5800.439	Autres recettes	fr. -142'000.-	fr. -54'300.-	fr. -40'000.-

Travaux d'assainissement de la ferme des Cases avant les grands froids

La famille qui exploite la ferme des Cases, a accueilli, pour une phase transitoire et exploratoire, la visite de 60 classes des écoles lausannoises. Les installations de deux toilettes et un compteur électrique pour 7'500 francs, ainsi qu'un aménagement sommaire d'espaces de travail pour les enfants, ont été réalisés pour permettre le démarrage de l'expérience à la rentrée scolaire 2013. Les évaluations effectuées par le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) et le Service des parcs et domaines (SPADOM) au fil des mois ont permis de décider que l'expérience méritait d'être pérennisée. Pour pouvoir continuer les visites, les travaux suivants doivent être entrepris rapidement et ce avant l'hiver :

- création d'un local avec porte anti-feu (derrière l'appartement des exploitants) pour recevoir les classes et diverses adaptations requises par l'ECA pour la sécurité des élèves;
- aménagement de l'ancienne écurie (chauffage, fermeture) pour pouvoir y travailler avec les enfants (ex. atelier farine).

Les travaux seront conduits d'entente entre le SPADOM et le SEPS par un gérant technique du SEPS. Le coût des travaux se monte à 90'000 francs, compensé par une subvention du Fonds pour le développement durable. Les travaux se réaliseront sur 2014-2015. Un 2^{ème} crédit sera déposé pour le solde des travaux en 2015.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 34'978'900.-	fr. 0.-	fr. 1'600'000.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 3'052'100.-	fr. 0.-	fr. 140'000.-
5900.305	Assurance-accidents	fr. 336'800.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-
5900.436	Dédommagements de tiers	fr. 556'100.-	fr. 0.-	fr. -400'000.-

Excédents de dépenses pour la rubrique 5900.301 "Traitements"

Entre 2008 et 2013, la rubrique 5900.301 "Traitements" du SAJE s'était soldée par les résultats suivants :

2008	pour un plan des postes de 232.5 EPT, dépassement de	fr. 47'000.-
2009	pour un plan des postes de 241.8 EPT, dépassement de	fr. 583'000.-
2010	pour un plan des postes de 248.9 EPT, dépassement de	fr. 407'000.-
2011	pour un plan des postes de 380.2 EPT, non dépensé de	fr. 201'000.-
2012	pour un plan des postes de 383.6 EPT, non dépensé de	fr. 68'000.-
2013	pour un plan des postes de 396.8 EPT, non dépensé de	fr. 36'000.- (inclus CS II/2013=1'100'000.-)

En 2011, le secteur de l'accueil parascolaire (APEMS) a rejoint le Service d'accueil de jour de l'enfance. Le plan des postes de ce secteur permettait d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à chaque rentrée scolaire jusqu'en 2012. Indirectement, il a permis de juguler les dépassements.

La prestation d'accueil de jour de l'enfance est soumise à une obligation légale de ne pas dépasser le quota/ratio adulte-enfants, et donc de remplacer toutes les absences du personnel éducatif. Cette obligation légale implique un dépassement attendu de 1'600'000 francs de la rubrique 5900.301.

Les principales causes d'absences en 2014 sont les suivantes :

- maladie avec certificat : 21.3 EPT
- maladie grossesse : 2.5 EPT
- maternité, allaitement : 5.2 EPT
- accident : 3.6 EPT

En projetant les données enregistrées à fin juillet 2014, le cumul des absences à fin 2014 devrait atteindre 32.6 EPT sur un plan des postes de 411.3 EPT. Par rapport à l'estimation de l'année 2013 à la même époque (24 EPT), les absences ont augmenté d'environ 35%. Cela est principalement dû aux absences de longues durées supérieures à un mois.

Par corrélation, les rubriques 5900.303 "Cotisations aux assurances sociales" et 5900.305 "Assurance-accidents" font également l'objet de dépassements (140'000 francs et 15'000 francs).

La dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires sur la rubrique 5900.436 "Dédommagements de tiers" (-400'000 francs).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 34'978'900.-	fr. 0.-	fr. 162'400.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 3'052'100.-	fr. 0.-	fr. 14'100.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'267'500.-	fr. 0.-	fr. 19'000.-
5900.305	Assurance-accidents	fr. 336'800.-	fr. 0.-	fr. 1'600.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 170'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 48'400.-	fr. 0.-	fr. 500.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 171'700.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 209'200.-	fr. 2'800.-	fr. 500.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'929'200.-	fr. 0.-	fr. 23'000.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	fr. 0.-	fr. 4'000.-
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. 400.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'571'200.-	fr. 32'400.-	fr. 5'000.-
5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 84'700.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'497'200.-	fr. 0.-	fr. 3'100.-
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 52'700.-	fr. 0.-	fr. 200.-
5900.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr. 73'500.-	fr. 0.-	fr. 500.-
5900.434	Redevances et prestations facturées	fr. -12'578'600.-	fr. 0.-	fr. -46'200.-
5900.451	Participation du Canton aux charges	fr. -7'638'000.-	fr. 0.-	fr. -34'400.-

Rentrée scolaire 2014 – Création de 36 places supplémentaires pour les écoliers 1-2P

Afin de garantir une place d'accueil à chaque enfant actuellement accueilli en garderie du Réseau-L et qui débute l'école primaire en août 2014, il est nécessaire de créer 36 places supplémentaires :

- 12 places supplémentaires au centre de vie enfantine (CVE) municipal de la Borde;
- 12 places supplémentaires au CVE municipal de Bellevaux;

- 12 places supplémentaires à l'APEMS de Bois-Gentil.

Cette augmentation de l'offre permet également de poursuivre l'assainissement de la liste d'attente pour les écoliers 1-2P.

Actuellement, cette opération est impossible avec les structures actuelles, en particulier au nord et au sud de la Louve (Entre-Bois, Bellevaux, Rouvraie, Ancien-Stand, Borde, Bois-Gentil) :

- a. la rentrée scolaire 2013, avec l'école obligatoire dès la 1P et avec un âge d'entrée à 4 ans révolus au 1^{er} août plutôt qu'au 1^{er} juillet, a sensiblement augmenté le nombre d'enfants accueillis en 1P et de ce fait, pour la rentrée 2014, ils seront en 2P et laisseront moins de places aux futurs 1P;
- b. cinq structures implantées dans le secteur (Clochette, Maillefer, Bois-Gentil II, Vinet, Planète bleue) n'accueillent pas les écoliers. Or, une proportion plus importante que d'habitude habite leur quartier et de ce fait doit y être accueillie. Les cinq structures pouvant les accueillir (Clos-de-Bulle, Entre-Bois, Bellevaux, Borde et Ancien-Stand) n'arrivent pas les absorber avec leur capacité actuelle.

Ces crédits supplémentaires 2^{ème} série de 2014 sont entièrement compensés, principalement par une diminution du compte 5901.318 de 156'700 francs.

Voir aussi sous 5901 "Institutions subventionnées".

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	fr. 28'733'600.-	fr. -35'200.-	fr. -156'700.-

Voir détail sous la rubrique 5900 "Lieux d'accueil de jour municipaux", demande "Rentrée scolaire 2014 – Création de 36 places supplémentaires pour les écoliers 1-2P".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		6601 Parcs et domaines	6700 Service achats et logistique Ville	6900 Service financier		
NATURE	301	Traitements	130'800	103'300	18'000	252'100
	303	Cotisations aux assurances sociales	10'800	8'900	1'400	21'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions	14'000	12'400	1'400	27'800
	305	Assurance-accidents		1'000		1'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000			20'000
	313	Marchandises	7'000			7'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	80'000			80'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	9'500			9'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements	5'000			5'000
	318	Autres prestations de tiers	-3'000		560'000	557'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	3'500			3'500
		Total des charges	277'600	125'600	580'800	984'000
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	-5'700			-5'700
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-560'000	-560'000
	436	Dédommagements de tiers	-21'300	-900	-11'600	-33'800
	490	Imputations internes		-74'800		-74'800
	Total des revenus	-27'000	-75'700	-571'600	-674'300	
	TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT	250'600	49'900	9'200	309'700	
	Page du préavis	page 32	page 34	page 34		

660 Service des parcs et domaines*6601 Parcs et domaines*

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr. 27'903'700.-	fr. 67'000.-	fr. 36'400.-
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'490'600.-	fr. 7'600.-	fr. 3'000.-
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 3'790'100.-	fr. 4'500.-	fr. 3'000.-
6601.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	fr. -156'000.-	fr. 0.-	fr. -21'300.-

Congé maternité

La responsable de l'entité Nature, occupée à 80%, bénéficie d'un congé maternité depuis le 23 mai 2014 qui sera suivi d'un mois de congé d'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche des missions dévolues à l'équipe Nature dans les meilleures conditions, les 2 adjointes techniques de cette entité ont augmenté provisoirement et respectivement de 10 et 30% leur taux d'activité. Par ailleurs, de manière à combler le 40% restant, l'engagement d'un-e auxiliaire conformément à IA-RPAC art. 45.01bis est nécessaire.

Le coût de cette opération est partiellement compensé par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité pour un montant de 21'300 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr. 27'903'700.-	fr. 67'000.-	fr. 94'400.-
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'490'600.-	fr. 7'600.-	fr. 7'800.-
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 3'790'100.-	fr. 4'500.-	fr. 11'000.-
6601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 382'500.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
6601.313	Marchandises	fr. 2'366'200.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-
6601.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 276'100.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-
6601.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 3'754'700.-	fr. 0.-	fr. -143'000.-
6601.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 349'700.-	fr. 0.-	fr. 3'500.-
6601.423	<i>Revenus des imm. du patrimoine financier</i>	fr. -3'910'700.-	fr. 0.-	fr. -5'700.-

Nouvelle organisation des vignobles – internalisation des ressources

L'automne 2014 voit les premiers effets de la nouvelle organisation des vignobles qui débute par l'internalisation des travaux de cave, soit l'élaboration des vins. Jusqu'à présent, cette étape était confiée à 2 entreprises privées. Leurs mandats non reconduits permet l'engagement de 3 collaborateurs cavistes dès la préparation des vendanges 2014 afin de débiter le nouveau millésime dans les meilleures conditions.

Cette opération nécessite, outre les ressources humaines, des petites machines telles que différentes pompes pour traiter le vin, de l'équipement pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que des frais d'essence, de taxes véhicules et de taxes d'élimination des bourbes.

Ces coûts supplémentaires sont intégralement compensés par la réduction des mandats externes et l'encaissement d'un loyer supplémentaire au domaine du Clos-des-Moines.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 376'700.-	fr. 0.-	fr. 80'000.-

Entretien et réparation des machines et du matériel suite à un arrêt de travail pour raison de maladie

Le Service des parcs et domaines (SPADOM) dispose d'une équipe de 4 mécaniciens pour l'entretien et la réparation du parc des machines et véhicules du service; ce parc représente plus de 1'350 objets inventoriés de tous types et genres.

Depuis fin 2013, un mécanicien est en arrêt de travail pour des raisons de santé, ce qui oblige le Service à mandater une part importante des travaux de révisions et d'entretien des machines à des entreprises extérieures.

Le montant dévolu à ce type d'entretien est épuisé et il est urgent de disposer de fonds supplémentaires pour le maintien de l'entretien des machines du SPADOM pour le reste de l'année et permettant ainsi de réaliser les différentes prestations d'entretien et de nettoyage des parcs, cimetières et forêts lausannoises.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 191'000.-	fr. 0.-	fr. 9'500.-

Location imprimantes multifonctions

Dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement 2013, il avait été décidé que les frais occasionnés par les imprimantes multifonctions devaient être dorénavant imputés sur le budget des services. Au préalable, ces montants étaient centralisés au SOI.

A cette occasion, la part de forêts, domaines et vignobles avait été omise lors du transfert.

Afin de combler cette mauvaise répartition, il est nécessaire de demander un crédit supplémentaire. Cette opération avait déjà été faite en 2013 et doit être renouvelée en 2014 car les budgets étaient déjà bouclés lors de la constatation de cette situation. Pour 2015, cette somme a été ajoutée au budget de fonctionnement du service.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6601.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'754'700.-	fr. 0.-	fr. 140'000.-

Coûts supplémentaires pour le SPADOM induit par la nouvelle taxe sur les déchets

Avec l'introduction au 1^{er} janvier 2013 du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, le service a pu observer une multiplication des sacs et déchets sauvages déposés dans les poubelles des parcs et promenades. Si cet abus était prévisible, il était alors difficile à quantifier.

Désormais, sur la base des relevés du premier semestre 2014, il est possible de quantifier, avec une relative précision, le coût du 2^e semestre du tonnage des déchets supplémentaires dus au comportement inadéquat des usagers. Ceci a pour conséquence directe une forte augmentation du coût de la taxe de décharge équivalent à plus de 3x le budget 2014.

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6700.301	Traitements	fr. 3'420'700.-	fr. 0.-	fr. 103'300.-
6700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 295'100.-	fr. 0.-	fr. 8'900.-
6700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 447'700.-	fr. 0.-	fr. 12'400.-
6700.305	Assurances-accidents	fr. 32'800.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
6700.436	Dédommagements de tiers	fr. -51'100.-	fr. 0.-	fr. -900.-
6700.490	Imputations internes	fr. -42'000.-	fr. 0.-	fr. -74'800.-

Transfert du garde-meubles du SSL au SALV

La gestion du garde-meubles actuellement au Service social ne permet plus une exploitation optimale des ressources humaines, des infrastructures et du matériel. Dès lors, un transfert au Service des achats et logistique de la Ville permettrait une utilisation avantageuse des collaborateurs consacrant d'ores et déjà plus de la moitié de leur temps de travail à des tâches de logistique pour le compte des divers services de la Ville.

Voir aussi sous 5112 "Unité prestations".

6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6900.301	Traitements	fr. 3'624'800.-	fr. 105'500.-	fr. 18'000.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 310'600.-	fr. 8'900.-	fr. 1'400.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 515'200.-	fr. 9'300.-	fr. 1'400.-
6900.436	Dédommagements de tiers	fr. 0.-	fr. -15'300.-	fr. -11'600.-

Congé maternité

Une collaboratrice du contentieux sera prochainement en congé maternité (terme prévu fin mai). Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de ce secteur, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	fr. 762'500.-	fr. 0.-	fr. 560'000.-
6900.424	Plus-values, produits exceptionnels	fr. -3'100'000.-	fr. 0.-	fr. -560'000.-

Frais d'un emprunt obligataire

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en avril 2014, les frais d'émission se sont élevés à 1'060'000 francs et l'agio (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) à 788'000 francs. Un montant forfaitaire de 500'000 francs étant prévu au budget pour l'amortissement des frais d'emprunt obligataire, un crédit supplémentaire de 560'000 francs est nécessaire pour procéder à l'amortissement complet (rubrique 6900.318), totalement compensé par l'agio pour lequel aucun montant n'est prévu au budget (rubrique 6900.424).

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	301	Traitements	-127'500	-114'000	-115'300		634'800	278'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	-11'000	-5'900	-9'900		54'500	27'700
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-18'600	-10'100	-16'900		92'800	47'200
	305	Assurance-accidents	-3'300	-1'800	-3'000		10'400	2'300
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		240'000	-48'000		56'000	248'000
	313	Marchandises			48'000			48'000
	314	Entretien des biens immobiliers			15'300			15'300
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		2'480'000	-15'300		10'000	2'474'700
	316	Loyers et redevances d'utilisation		20'000				20'000
	318	Autres prestations de tiers		45'000	194'000	107'400		346'400
	319	Impôts, taxes et frais divers			-194'000		300'000	106'000
		Total des charges	-160'400	2'653'200	-145'100	107'400	1'158'500	3'613'600
	434	Redevances et prestations facturées		-1'500'000			-66'000	-1'566'000
	436	Dédommagements de tiers	2'800	1'500	2'600		-88'900	-82'000
	439	Autres recettes				-107'400		-107'400
	480	Prélèvements sur les réserves		-1'540'000				-1'540'000
		Total des revenus	2'800	-3'038'500	2'600	-107'400	-154'900	-3'295'400
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	-157'600	-385'300	-142'500	0	1'003'600	318'200	
	Page du préavis	page 36	page 36	page 39	page 41	page 41		

71 Finances, administration et développement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
71.301	Traitements	fr. 7'497'500.-	fr. 0.-	fr. -127'500.-
71.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 636'200.-	fr. 0.-	fr. -11'000.-
71.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 974'800.-	fr. 0.-	fr. -18'600.-
71.305	Assurance-accidents	fr. 184'600.-	fr. 0.-	fr. -3'300.-
71.436	Dédommagements de tiers	fr. -128'600.-	fr. 0.-	fr. 2'800.-

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'614'800.-	fr. 177'200.-	fr. -69'000.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 897'400.-	fr. 15'200.-	fr. -5'900.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'424'700.-	fr. 26'800.-	fr. -10'100.-
74.305	Assurance-accidents	fr. 264'300.-	fr. 4'600.-	fr. -1'800.-
74.436	Dédommagements de tiers	fr. -252'400.-	fr. -4'300.-	fr. 1'500.-

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'614'800.-	fr. 177'200.-	fr. -45'000.-
74.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'260'000.-	fr. 500.-	fr. 45'000.-

Demande de mise à disposition de main d'œuvre externe pour tout le réseau gaz

Afin de pallier les différentes absences longue durée (maladie), nous devons recourir à des entreprises externes qui mettent à disposition du personnel. De plus, l'équipe du réseau gaz subit un décalage entre le départ et l'engagement des collaborateurs. Le montant lié à ce renforcement temporaire s'élèvera à 45'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 45'000 francs sur la rubrique 318, montant qui sera compensé sur la rubrique 74.301.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	fr. 30'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -4'458'900.-	fr. -749'500.-	fr. -30'000.-

Demande de crédit supplémentaire pour la station de chauffage à distance (CAD) de la Place Centrale

La station de la Place Centrale fonctionne 24h/24h pour l'alimentation du réseau de chauffage à distance du Nord au Sud de la ville. Un défaut sur un moteur de vanne a été constaté et une réparation provisoire a été faite dans l'urgence. Cependant, les moteurs de cette station sont en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. L'achat de nouveaux moteurs s'avère nécessaire afin d'avoir une installation fiable avant l'hiver.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 30'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	fr. 150'000.-
74.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -4'458'900.-	fr. -749'500.-	fr. -150'000.-

Demande de matériel pour l'entretien des réseaux GAZ suite à des fuites importantes non prévisibles à réparer

Plusieurs fuites importantes sur le réseau de gaz ont été réparées et le solde devra l'être dans les meilleurs délais.

Afin de poursuivre ces réparations, l'achat de matériel nécessaire fait l'objet d'un dépassement d'un montant estimé à 150'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 150'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	fr. 60'000.-
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-	fr. 1'000'000.-
74.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -4'458'900.-	fr. -749'500.-	fr. -1'060'000.-

Demandes pour l'entretien des réseaux GAZ et CAD suite à des fuites importantes non prévisibles et de matériel pour les réparer

Depuis le début de l'année 2014, plusieurs fuites importantes sur les deux réseaux de gaz et de chauffage à distance ont du être réparées. Le coût élevé des réparations de ces fuites impliquent que les budgets initiaux prévus à cet effet sont bientôt épuisés.

Les principales fuites actuelles sur le réseau du gaz se situent sur les secteurs suivants :

- Gland notamment sur la haute pression : 15 fuites
- Le Mont : 20 fuites
- Préverengs : 10 fuites
- Lonay : 10 fuites.

Le montant total lié à ces différentes réparations de fuites s'élèvera à 600'000 francs.

Pour le réseau du chauffage à distance, les principales fuites actuelles se situent dans les quartiers suivants :

- Rovéraz
- St-Beuve
- Vieux-Moulin.

Le montant total lié à ces différentes réparations de fuites sur le réseau y compris l'estimation à ce jour du montant prévu pour l'entretien du réseau jusqu'à la fin de l'année s'élèvera à 400'000 francs.

De plus, afin de réparer ces fuites CAD, le montant budgété pour l'achat de matériel est actuellement épuisé et le montant nécessaire s'élèvera à 60'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 1'000'000 de francs sur la rubrique 315 et de 60'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit de 1'060'000 francs par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz pour 600'000 francs et par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance pour 460'000 francs (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-	fr. 1'500'000.-
74.434	Redevances et prestations facturées	fr. -1'659'000.-	fr. 0.-	fr. -1'500'000.-

Complément de financement pour le projet " clés en mains " suite à une augmentation des raccordements de ce type, assumés par le Service du gaz et du chauffage à distance

Ce projet a démarré en avril 2013 et a permis 25 raccordements réalisés (30 raccordements signés) de type "clés en mains" en 2013, soit un pourcentage de 19% de la totalité des raccordements. Depuis le début de l'année 2014, ce pourcentage s'élève à 36%. Ces raccordements dont le Service du gaz et du chauffage à distance mandate des entreprises pour effectuer le raccordement sont financés directement par les clients privés : Service commercial des SiL (SiLCOM) se charge de facturer des montants forfaitaires.

Un raccordement a un coût moyen de 15'000 francs. D'ici la fin de l'année 2014, SiLCOM estime à 100 raccordements de type clés en mains à réaliser.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire de 1'500'000 francs sur la rubriques 315, montant qui sera compensé par une augmentation des recettes facturées aux clients (rubrique 434).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-	fr. -20'000.-
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 149'700.-	fr. 111'000.-	fr. 20'000.-

Location de chaufferie mobile provisoire pour l'installation liée au contracting du bâtiment Chemin de Champrilly à Lausanne

L'installation de production de chaleur du bâtiment au Chemin de Champrilly qui est assurée par la prestation du contracting a subi une grosse avarie (chaudière défectueuse qui a dû être remplacée) en mai 2014. Afin de continuer à assurer l'alimentation du chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment, la location d'une chaufferie mobile provisoire a été nécessaire. Cependant, l'entretien annuel de cette installation a été planifié en partie dans la rubrique comptable 315.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 20'000 francs sur la rubrique 316, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une diminution équivalente de la rubrique 315.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -4'458'900.-	fr. -749'500.-	fr. -300'000.-

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Campagne de promotion du gaz 2014 – Financement des primes par les ventes de gaz".

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.301	Traitements	fr. 21'631'400.-	fr. 0.-	fr. -115'300.-
76.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'853'300.-	fr. 0.-	fr. -9'900.-
76.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 3'045'100.-	fr. 0.-	fr. -16'900.-
76.305	Assurance-accidents	fr. 547'500.-	fr. 0.-	fr. -3'000.-
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -647'100.-	fr. 0.-	fr. 2'600.-

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'300'000.-	fr. 303'000.-	fr. -48'000.-
76.313	Marchandises	fr. 34'000.-	fr. 0.-	fr. 48'000.-

Achat d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Les exigences pour les EPI sont définies par des normes établies par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI. Elles précisent que quiconque accomplit un travail sur une installation à courant fort doit être équipé en conséquence. Cela comprend les EPI qui garantissent une protection suffisante contre les contacts de parties sous tension et contre les arcs électriques.

Une nouvelle norme a été définie concernant les vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique. Pour tous les travaux sous tension (TST) à partir de 7 kA (kilo-ampère) et jusqu'à 15 kA, nos collaborateurs doivent être équipés de vêtement de protection de niveau 2.

Un arc électrique est l'équivalent d'un coup de foudre qui peut intervenir à la suite d'un court-circuit par exemple. Bref (rarement plus de 1 seconde), il développe une chaleur radiante intense (1'000 à 10'000°C) qui peut entraîner des projections de métal en fusion et un bruit pouvant atteindre 165 dB. Il peut provoquer des brûlures graves, l'aveuglement, et même la mort.

Afin de correspondre à cette nouvelle norme, nous devons équiper nos monteurs de sous-pull à manches longues conformes à la norme EN 61482.1.2.

La norme IEC61482 spécifie les exigences des matériaux et des articles d'habillement utilisés pour les vêtements de protection des travailleurs contre les dangers thermiques d'un arc électrique.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 606'000.-	fr. 0.-	fr. 15'300.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 400'000.-	fr. -15'300.-

Transfert de budget

Jusqu'à fin 2013, le Service de l'électricité était au bénéfice d'un crédit-cadre pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments. A partir de 2014, cet entretien a été imputé dans le budget de fonctionnement.

Lors de l'élaboration du budget 2014 en avril 2013, les montants inhérents à l'entretien des bâtiments ont été ventilés dans différents comptes. Malheureusement, tout l'entretien de Pierre-de-Plan a été imputé sous le 315, compte qui concerne les installations du centre de conduite, alors qu'une partie aurait dû être imputée sous le 314, pour l'entretien du bâtiment.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'530'000.-	fr. 90'000.-	fr. 194'000.-
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 20'707'400.-	fr. 0.-	fr. -194'000.-

Préparation du Service de l'électricité (SEL) à l'ouverture totale du marché de l'électricité, projet LUG II

Le marché suisse de l'électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1^{er} janvier 2009 par voie législative pour les sites consommant plus de 100 MWh/an. La seconde étape d'ouverture pourrait démarrer en 2018 et conduire à une concurrence pour l'ensemble de la clientèle finale, particuliers inclus. Elle pourrait s'accompagner d'une nouvelle législation imposant une séparation juridique des activités de fournisseur d'électricité et de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) pour les Entreprises d'Approvisionnement en Electricité (EAE) de plus de 100'000 clients, comme les SiL.

La Confédération a également lancé un projet de modification de la Loi sur l'Energie qui, quels que soient les changements qui y seront apportés par les Chambres, impactera fortement les missions du Service de l'électricité (SEL).

Afin de se préparer à cette ouverture totale du marché, Service commercial des SiL (SiLCOM) a lancé en février 2014 le projet LUG (nom du projet inspiré d'une divinité celte associée à la lumière stellaire) visant à définir une nouvelle stratégie commerciale et une organisation cible permettant de la mettre en oeuvre. Ce projet a été mené avec succès avec l'appui du cabinet Schwartz and Co.

A l'époque de l'élaboration du budget (mars-avril 2013), certains éléments politico-économiques émanant de l'Office Fédéral de l'énergie n'étaient pas encore connus du SEL tant et si bien qu'aucune prévision n'avait été imaginée.

Or à ce jour, les hypothèses sont connues et l'hypothèse d'une ouverture totale du marché de l'électricité en 2018 pour 100'000 clients incite le SEL à se préparer avec anticipation.

Sans toutefois connaître les résultats de l'étude, on peut d'ores et déjà considérer qu'un déploiement de l'informatique va nécessiter plusieurs mois pour sa complétude (environ 2 ans) d'où le caractère urgent de la demande.

Cette libéralisation pourrait influencer également profondément la structure et le fonctionnement du Service de l'électricité et de l'ensemble des SiL. L'étude mettra en évidence les points forts et les faiblesses de l'organisation actuelle des SiL. De plus, elle permettra de quantifier les ressources humaines et matérielles à mettre à disposition dans la nouvelle organisation.

Sa préparation est longue; elle nécessite une vision claire et une stratégie élaborée avec des spécialistes extérieurs.

En s'appuyant sur le projet LUG précité, LUG II a l'avantage de s'inscrire dans la continuation dudit projet démarré par SiLCom au début de l'année avec l'aide du consultant Schwartz & Co.

L'adjudication avait été établie sur la base d'une procédure sur invitation. L'avantage de mandater le même consultant réside dans le fait que la préétude nécessaire au fonctionnement des SiL a déjà été conduite par ce dernier d'où une économie de temps et d'argent non négligeable avec ce 2^{ème} mandat. Par ailleurs, le point g de l'article 8 du REGLEMENT d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics " *les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon* " nous autorise à entamer une démarche de gré à gré.

77 Multimédia

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série		Crédit suppl.	
77.318	Autres prestations de tiers	fr.	18'618'600.-	fr.	0.-	fr.	107'400.-
77.439	Autres recettes	fr.	-280'000.-	fr.	0.-	fr.	-107'400.-

Contre-prestations Internet

Wilmaa est le prestataire technique de la plateforme TV interactive qui a été lancée sur le marché couvert par Citycable en mars 2014 sous le nom de TV+.

Le partenariat de fourniture de prestations avec Wilmaa est basé sur une contre-prestation. En effet, Boisy TV est responsable de la saisie des programmes principalement sur satellite et de leur décryptage. En utilisant le réseau internet du Service multimédia (SIMA), ces programmes sont ensuite fournis à Wilmaa pour leur mise en forme et pour l'établissement des fonctions interactives. Puis, Wilmaa fournit ces programmes avec les fonctionnalités interactives à SIMA qui les commercialise sur le territoire de sa desserte.

Lors de la signature du contrat entre SIMA et Wilmaa, il a été décidé que la facturation des prestations de Boisy TV et de SIMA serait réalisée par SIMA. Cela représente une recette de 163'800 francs, dont 107'400 francs sont reversés à Boisy TV.

Cet échange de facturation entre SIMA et Boisy TV est totalement neutre et n'a aucune incidence sur le résultat.

78 Service commercial

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série		Crédit suppl.	
78.301	Traitements	fr.	7'160'300.-	fr.	0.-	fr.	311'800.-
78.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	615'700.-	fr.	0.-	fr.	26'800.-
78.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	1'046'500.-	fr.	0.-	fr.	45'600.-
78.305	Assurance-accidents	fr.	185'200.-	fr.	0.-	fr.	8'100.-
78.436	Dédommagements de tiers	fr.	-159'500.-	fr.	0.-	fr.	-6'900.-

Transfert d'EPT

En 2013, plusieurs collaborateurs/postes ont été transférés vers le Service commercial des SiL (SiLCOM), depuis le Service finances, administration et développement (1.2 EPT), depuis le Service de l'électricité (1 EPT) et depuis le Service du gaz et du chauffage à distance (0.6 EPT).

Ces charges de personnel d'un montant total de 399'200 francs, dont 311'800 francs pour les traitements, n'ont pas pu être intégrées au budget 2014 de SiLCOM. Le budget disponible sur la rubrique 78.301 "Traitements" et pour les cotisations aux assurances sociales (rubriques 78.303, 78.304 et 78.305) sont insuffisants.

Les SiL demandent donc d'augmenter en conséquence le budget 2014 des rubriques concernées, compensé par une diminution des charges sur les mêmes rubriques des autres services. La demande est neutre pour le budget de la Commune.

Voir aussi sous 71 "Finances, administration et développement", 74 "Gaz et chauffage à distance" et 76 "Electricité".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.301	Traitements	fr. 7'160'300.-	fr. 0.-	fr. 323'000.-
78.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 615'700.-	fr. 0.-	fr. 27'700.-
78.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'046'500.-	fr. 0.-	fr. 47'200.-
78.305	Assurance-accidents	fr. 185'200.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
78.436	Dédommagements de tiers	fr. -159'500.-	fr. 0.-	fr. -82'000.-

Auxiliaires 2014 – Financement des salaires par des allocations

Le Service commercial des SiL (SiLCOM) a engagé plusieurs auxiliaires pour remplacer des collaboratrices en congé maternité (6 collaboratrices représentant des absences cumulées de 3.5 EPT en 2014). D'autres collaborateurs auxiliaires ont été engagés pour pallier la surcharge de travail occasionnée par des projets urgents (préparation subvention 80, données EWID-EGID, gestion centralisée des contrats). Les budgets disponibles pour verser les salaires des auxiliaires sur la rubrique 78.301 "Traitements" et pour les cotisations aux assurances sociales (rubriques 78.303, 78.304 et 78.305) sont insuffisants.

La caisse d'allocations versera sa participation pour les maternités sur la rubrique 78.436 "Dédommagements de tiers" pour un montant d'environ 82'000 francs. Les SiL demandent donc d'augmenter le budget des rubriques concernées de 400'200 francs, compensés en partie par des recettes sur la rubrique 78.436.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 27'300.-	fr. 0.-	fr. 56'000.-
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 25'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
78.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'724'500.-	fr. 0.-	fr. -66'000.-

Prestation bornes de recharges n-charge pour véhicules électriques

1. Le Service commercial des SiL a développé, dans l'urgence fin 2013 pour répondre à la demande des clients, une prestation de service dénommée n-charge, de type "contracting". Elle permet d'offrir des bornes de recharges pour les véhicules électriques destinés aux clients et entreprises de la zone desservie par les SiL. La prestation est auto-suffisante. Le Fonds FEE finance les premières bornes destinées à l'administration.
2. Pour acheter les bornes destinées aux clients, il manque un budget de 56'000 francs sur la rubrique 78.311 (matériel) et 10'000 francs sur la rubrique 78.315 (main d'œuvre). Il est intégralement compensé, avec une marge lors de la revente des installations, sur la rubrique 78.434. Ces montants n'étaient pas prévisibles lors de la préparation du budget 2014.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'415'000.-	fr. -240'000.-	fr. 300'000.-

Campagne de promotion du gaz 2014 – Financement des primes par les ventes de gaz

SiLCOM poursuit sa campagne de promotion du gaz initiée en 2013 en distribuant des primes lors de raccordements et rénovations des installations au gaz, afin de densifier le réseau et d'augmenter les bénéfices. Lors de l'élaboration des tarifs du gaz, il avait été établi qu'une part importante des coûts de promotion est imputable au timbre du gaz (Rétribution pour l'Utilisation du Réseau, RUR). Ils sont donc financés *in fine* par les clients, lors de la facturation de leur consommation au Service du gaz et du chauffage à distance. Cependant le budget disponible de SiLCOM est insuffisant pour toutes les demandes.

Les SiL demandent donc d'augmenter le budget 2014 du compte 78.319 de 300'000 francs compensé par un prélèvement sur le fonds de différence de couverture du gaz au compte 74.480. La demande est neutre pour le budget de la Commune.

Voir aussi sous 74 "Gaz et chauffage à distance".

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'504'000.-	fr. 0.-	fr. 80'000.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser en 2014 des acquisitions de licences de backup de données non identifiées dans le budget des Autorisations d'Achats informatiques pour un montant de 80'000 francs TTC.

La croissance informatique est assez importante en termes de gestion des données structurées (données métiers dans les bases de données) et des données non structurées (données bureautiques). Le SOI a lancé de nombreuses études pour optimiser au mieux le coût du stockage (méthode de déduplication, utilisation de différents types de disques : rapides pour des données accédées en permanence, moins rapides et donc moins coûteuses pour des données accédées occasionnellement, ...). En fonction de la croissance, le SOI se doit de mettre à jour les licences des outils de backup (facturation de la part des fournisseurs au Go sauvegardé). Des pilotes sont en cours pour utiliser des logiciels OpenSource sur les données non structurées, mais sur les données structurées les tests n'ont pas encore été assez concluants pour mettre ces outils en place. Il est nécessaire donc de régulariser le "minimum obligatoire", qui sera en cas de bascule vers des outils OSS, utilisé pour l'ensemble des applications critiques pour les 3-4 prochaines années.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, 1500 "Service d'organisation et d'informatique".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

660 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'116'700.-	fr. 182'000.-	fr. 326'500.-

Remplacement d'un four à l'Auberge du Chalet-des-Enfants : fr. 11'500.-

L'auberge du Chalet-des-Enfants est sous la gestion du service des parcs et domaines. Le tenancier qui a repris le restaurant depuis 2005 a su redonner à cet établissement une place de choix dans la gastronomie Lausannoise. A la belle saison, il est servi plus de 140 couverts par jour alors qu'au départ, l'aménagement de ce restaurant a été conçu pour n'en servir qu'environ 50.

Depuis peu, le four est utilisé pour régénérer les préparations, cuire à l'avance les repas et préparer les nombreuses tartes. Ce four ne fonctionne plus correctement ce qui pose d'importants problèmes à l'exploitant et son coût de réparation est disproportionné par rapport à l'achat d'un nouveau four de nouvelle génération.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire et judicieux d'acquérir un nouveau four afin de continuer à offrir de très bonnes prestations à la clientèle fréquentant cet établissement.

Remplacement d'une tondeuse : fr. 85'000.-

Le Service des parcs et domaines a acquis en 2005 une tondeuse frontale avec un bac de ramassage de grande capacité pouvant vider en hauteur.

Actuellement, cette machine, totalisant environ 5'000 heures d'utilisation sur les sites de la Pontaise et de la Blécherette, est à l'arrêt suite à de gros dégâts de la boîte de transmission et de l'hydrostatique dus à la rupture imprévisible d'un roulement interne.

Le coût de remise en état de cette tondeuse est de 23'000 francs minimum pour les pièces et la main d'œuvre; il est d'usage également, lors de lourdes réparations, d'effectuer une révision du plateau de coupe ou du moteur (env. 6'500 francs). D'autre part, le prix annoncé pour la réparation n'exclut pas le risque que les organes hydrauliques (Hydrostat, vérin, etc.) ne soient pollués par des résidus de limailles; le fournisseur ne peut techniquement garantir le succès de la dépollution.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera plus adaptée aux normes actuelles autant écologique que sécuritaire et garantissant également un meilleur confort d'utilisation pour notre personnel.

Remplacement d'un véhicule de base avec aménagements spécifiques pour les forestiers : fr. 80'000.-

Ce véhicule a été acquis en 1996 pour une équipe de forestiers-bûcherons. En 2010, la carrosserie des Ateliers et magasins de la Ville (AMV) a effectué des travaux de carrosserie et mécanique pour un montant de 19'000 francs. Le 16 juin dernier, à réception de la convocation à l'expertise périodique auprès du service des automobiles, ce véhicule totalisant aujourd'hui 165'000 km au compteur à été présenté à la carrosserie des AMV pour préparation. Au vu des nouveaux dégâts de corrosion important ainsi que des problèmes de boîte à vitesse, le responsable de la carrosserie a estimé peu raisonnable de prévoir une remise en état.

Afin de tout de même obtenir une prolongation de rouler, le véhicule a été présenté pour expertise le 11 juillet dernier. La décision du SAN est sans appel "Véhicule défectueux, retiré de la circulation".

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir un véhicule de nouvelle génération qui sera, de plus, adapté aux normes actuelles, autant écologiques que sécuritaires, et garantissant également un meilleur confort d'utilisation pour notre personnel. Ce nouveau véhicule doit pouvoir rouler dans des conditions extrêmes en forêt, il nécessite en outre une traction intégrale, une cabine pouvant accueillir une équipe de 5 personnes et un pont de chargement bâché pour la protection du matériel et des machines transportées.

Nouvelle organisation des vignobles – Internalisation des travaux de cave : fr. 150'000.-

L'automne 2014 voit les premiers effets de la nouvelle organisation des vignobles qui débute par l'internalisation des travaux de cave, soit l'élaboration des vins. Jusqu'à présent, cette étape était confiée à 2 entreprises privées et équipées pour les opérations de mise en bouteille. Leurs mandats ne sont pas reconduits afin de permettre l'engagement de 3 collaborateurs cavistes dès la préparation des vendanges 2014 pour débiter le nouveau millésime dans les meilleures conditions.

Dès le printemps 2015, les opérations de mise en bouteilles seront dès lors effectuées par de nouveaux collaborateurs internes. Afin de permettre la mise en œuvre de cette étape cruciale, il est indispensable

d'acheter une chaîne mécanisée pour cette opération. Cette machine très spécifique est fabriquée sur mesure; il n'existe aucune machine prête à l'usage.

Si l'utilisation effective de cette machine se fera dès avril 2015, les délais de fabrication et de livraison sont très importants, soit de l'ordre de +/- 7 mois. Afin de démarrer la fabrication et de pouvoir assurer la livraison à temps, le fournisseur demande un engagement d'achat ferme d'ici mi-septembre.

Cette machine, initialement prévue aux AA 2015, sera retirée dès l'acceptation de ce crédit supplémentaire et le montant des autorisations diminué d'autant. Cette dépense s'inscrit dans le programme financier complet et équilibré de cette nouvelle organisation.

7. SERVICES INDUSTRIELS

71 Finances, administration et développement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
71.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 664'872.-	fr. 164'500.-	fr. 50'000.-

Demande pour l'achat d'un fourgon destiné aux 2 EPT supplémentaires engagés pour renforcer le secteur fuites GAZ

Afin de pallier les différentes contraintes émises dans les directives de sécurité SSIGE et de garantir une exploitation sûre et fiable des réseaux de gaz, l'engagement d'une équipe supplémentaire de deux collaborateurs au sein du secteur " Recherche de fuites " nécessite un véhicule de service de type fourgon.

Ce fourgon doit être équipé de mallettes métalliques et caissons afin de transporter de façon sûre et pratique toutes les petites fournitures et l'outillage liés aux interventions des fuites de gaz sur le réseau.

Une petite génératrice et une tronçonneuse doivent aussi être mises à disposition dans ce fourgon pour effectuer la recherche des fuites.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 50'000 francs sur la rubrique 71.146, montant qui ne peut pas être compensé. Cependant, l'amortissement de l'achat de ce fourgon impliquera une charge annuelle de 10'000 francs dès 2015, durant 5 ans. Le financement de la charge d'amortissement liée à ces achats s'effectuera par un prélèvement sur le fonds de réserve et renouvellement gaz.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4. TRAVAUX

4300 Service d'urbanisme

		Crédit voté	Crédit compl.
4300.582.433.0	Révision du Plan directeur communal	fr. 1'200'000.-	fr. 60'000.-
4300.61082.433	Recettes d'investissement	fr. 0.-	fr. -60'000.-

Le 15 décembre 2010, le Conseil communal adopte le préavis N° 2010/64 allouant à la Municipalité un crédit d'investissement de 1'200'000 francs pour les frais d'étude liés à la révision du Plan directeur communal (PDCoM).

Le 11 juillet 2013, la Municipalité décide de lancer une nouvelle étude intitulée " Deep-City "; celle-ci porte sur la prise en compte des ressources du sous-sol dans le cadre de la révision du PDCoM. Devisée à hauteur de 120'000 francs, elle est cofinancée paritairement avec le Canton. La part communale de 60'000 francs est financée par le Fonds du développement durable (FDD).

Cette dépense doit être prise en charge par le crédit d'étude et le montant de 60'000 francs du FDD vient en recettes d'investissement du même crédit. La demande de crédit complémentaire pour un montant de 60'000 francs sera ainsi entièrement compensée par le FDD.

4700 eauservice Lausanne

		Crédit voté	Crédit compl.
4700.4.2.501.4466	P+R Vennes - Aquaecopôle - Pôle Vennes. Réaménagement local de la route de Berne à proximité du P+R. Réalisation et adaptation des routes d'accès au P+R et des réseaux souterrains. Conduites souterraines du P+R - AquaEcopôle hors parcelle. Rehaussement de la ligne à haute tension CFF. Réaménagement du P+R provisoire de Vennes	fr. 231'000.-	fr. 5'300.-

Dépassement dû aux factures finales très légèrement plus élevées que les montants adjugés lors de l'estimation des montants effectuée en 2009 (conjoncture).

L'enveloppe globale du préavis N° 2010/6 (concernant plusieurs crédits) sera respectée et le crédit d'investissement concernant la partie relative à eauservice pourra être bouclé à la suite de cette demande.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/62 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	9'912'500.-	7'133'400.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 43 du préavis)</i>	456'500.-	0.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 46 du préavis)</i>	65'300.-	60'000.-

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :
Jean-Yves Pidoux

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin